

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

MARDI 13 FEVRIER 2018

Ordre du jour

18-1. Institutions - Désignation d'un membre du conseil municipal dans les commissions et au centre communal d'action sociale.....	2
18-2. Assainissement – Finances - Etudes d'extension de la capacité épuratoire de la commune de Plescop – Assistance à maîtrise d'ouvrage	3
18-3. Culture - Adhésion au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération	5
18-4. Economie - Finances - Tréhuinec I - Vente de terrain	6
18-5. Enfance - Education - Rythmes scolaires	8
18-6. Enfance – Finances – Petite enfance – Relais intercommunal Parents Assistants Maternels - Conventionnement avec la commune de GRANDCHAMP	10
18-7. Finances – Compte administratif 2017 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions	11
18-8. Finances – Compte administratif 2017 - Budget principal.....	12
18-9. Finances – Compte administratif 2017 - Budget annexe Assainissement	13
18-10. Finances – Compte administratif 2017 - Budget annexe Economique	15
18-11. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2018	16
18-12. Finances – Délibération pré-budgétaire n°2018-01	36
18-13. Institutions - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) – Nouveaux statuts.....	37

Questions orales
Informations générales

Présents (21) : Loïc LE TRIONNAIRE (Président de la séance), Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Franck DAGORNE, Jean Louis LURON, Claire SEVENO, Dominique ROGALA, Jérôme COMMUN, Anne Marie BOURRIQUEN, Françoise FOURRIER, Nathalie GIRARD, Sandrine CAINJO, Christel MENARD, Anne PERES, Claude CASIER, Jean-Yves LATOUCHE, Vincent BECU, Jean Claude GUILLEMOT, Danielle GARRET, Cyril JAN, Valérie QUINTIN

Cyril JAN ayant quitté la séance à 22h44, avant l'approbation du bordereau n°18-11, seuls 20 membres étaient donc présents à compter de cette heure. Par ailleurs, il détenait un pouvoir de Fabien LEVEAU qui n'était donc plus actif à compter de ce départ.

Absents ayant donné pouvoir (4) : Serge LE NEILLON, André GUILLAS, Laurent LE BODO, Fabien LEVEAU respectivement à Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH, Christel MENARD, Cyril JAN

Absents excusés (2) : Hélène NORMAND, Séverine LESCOF

Secrétaire de séance : Anne PERES

Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Unanimité des membres présents

Délibération du 13 février 2018

18-1. Institutions - Désignation d'un membre du conseil municipal dans les commissions et au centre communal d'action sociale

Le maire lit et développe le rapport suivant :

I. Le contexte

En raison de la démission pour des raisons personnelles de Tanguy LARS et de Pascale LEROY-TAGAU, conseillers municipaux, Hélène NORMAND et Claude CASIER se sont vus notifier leur élection en qualité de conseiller municipal. Il convient aujourd'hui d'en assurer l'installation officielle et de procéder au remplacement des conseillers sortant au sein des commissions et établissements.

II. Conséquences sur le tableau du Conseil municipal

Les articles R.2121-2 et suivants du code général des collectivités territoriales disposent que l'ordre du tableau est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Soit le tableau suivant :

N°	Noms	Prénoms	Naissance	Suffrage	Qualité	Groupe
1	LE TRIONNAIRE	Loïc	30/03/1951	1386	Maire	Plescop avec vous
2	DANET	Bernard	08/07/1951	1386	1 ^{er} adjoint	Plescop avec vous
3	BUTTERWORTH	Raymonde	04/07/1955	1386	2 ^{ème} adjointe	Plescop avec vous
4	DAGORNE	Franck	25/06/1971	1386	3 ^{ème} adjoint	Plescop avec vous
5	LURON	Jean Louis	04/10/1955	1386	4 ^{ème} adjoint	Plescop avec vous
6	SEVENO	Claire	23/01/1971	1386	5 ^{ème} adjointe	Plescop avec vous
7	ROGALA	Dominique	25/02/1956	1386	6 ^{ème} adjoint	Plescop avec vous
8	COMMUN	Jérôme	02/04/1970	1386	7 ^{ème} adjoint	Plescop avec vous
9	BOURRIQUEN	Anne Marie	02/04/1951	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
10	FOURRIER	Françoise	29/01/1953	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
11	LE NEILLON	Serge	18/05/1953	1386	Conseiller municipal	Plescop avec vous
12	GIRARD	Nathalie	04/06/1955	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
13	GUILLAS	André	07/12/1961	1386	Conseiller municipal	Plescop avec vous
14	CAINJO	Sandrine	11/07/1969	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
15	LE BODO	Laurent	26/06/1970	1386	Conseiller municipal	Plescop avec vous
16	MENARD	Christel	28/06/1973	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
17	PERES	Anne	19/11/1975	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
18	LATOUCHE	Jean Yves	13/12/1957	1386	Conseiller municipal	Plescop avec vous
19	NORMAND	Hélène	26/11/1983	1386	Conseillère municipale	Plescop avec vous
20	CASIER	Claude	04/01/1949	1386	Conseiller municipal	Plescop avec vous
21	BECU	Vincent	28/01/1966	1386	Conseiller municipal	Démocratie, écologie et solidarité
22	GUILLEMOT	Jean Claude	08/08/1947	1168	Conseiller municipal	Plescop nouvel élan
23	GARRET	Danielle	15/07/1961	1168	Conseillère municipale	Plescop nouvel élan
24	JAN	Cyril	04/03/1965	1168	Conseiller municipal	Plescop nouvel élan
25	LESCOF	Séverine	13/09/1971	1168	Conseillère municipale	Plescop nouvel élan
26	LEVEAU	Fabien	30/01/1976	1168	Conseiller municipal	Plescop nouvel élan
27	QUINTIN	Valérie	26/07/1968	1168	Conseillère municipale	Plescop nouvel élan

III. Conséquences sur les représentations au sein des commissions

Le remplacement des conseillers démissionnaires concerne les commissions et les autres représentations suivantes :

		Centre communal d'action sociale	Travaux et finances	Urbanisme, cadre de vie et développement durable	Communication, vie associative et citoyenneté	Enfance, jeunesse et éducation	Culture, patrimoine et tourisme
LE TRIONNAIRE	Loïc	Présidence					
DANET	Bernard		24 voix				
BUTTERWORTH	Raymonde				24 voix		
DAGORNE	Franck			24 voix	24 voix		
LURON	Jean Louis					25 voix	
SEVENO	Claire	25 voix					
ROGALA	Dominique			24 voix			
COMMUN	Jérôme						25 voix
BOURRIQUEN	Anne Marie		25 voix	25 voix			
FOURRIER	Francoise	25 voix					
LE NEILLON	Serge	25 voix					25 voix
GIRARD	Nathalie					25 voix	25 voix
GUILLAS	André		25 voix	25 voix			
CAINJO	Sandrine		25 voix		25 voix		
LE BODO	Laurent		25 voix		25 voix		
MENARD	Christel	25 voix				25 voix	
PERES	Anne				25 voix	25 voix	25 voix
LATOUCHE	Jean-Yves	25 voix		25 voix		25 voix	
NORMAND	Héliène				25 voix	25 voix	25 voix
CASIER	Claude	25 voix	25 voix	25 voix			25 voix
BECU	Vincent	22 voix	22 voix	22 voix	22 voix	22 voix	22 voix
GUILLEMOT	Jean Claude		25 voix				
GARRET	Danielle						
JAN	Cyril	24 voix		24 voix			
LESCOP	Séverine						24 voix
LEVEAU	Fabien				25 voix		
QUINTIN	Valérie					25 voix	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a désigné ainsi les membres des différentes instances précitées par un vote à bulletin secret selon une répartition à la proportionnelle.

Délibération du 13 février 2018

18-2. Assainissement – Finances - Etudes d'extension de la capacité épuratoire de la commune de Plescop – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Dominique ROGALA lit et développe le rapport suivant :

I. Contexte général de la commande

En 2004, la commune de Plescop avait mis en service une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 6000 équivalent habitant (eh), au point bas d'un bassin versant, en rive de l'espace d'activités de Plescop-Tréhuinec, afin de collecter les eaux usées de l'agglomération présente et future en gravitaire, en utilisant le même milieu récepteur (le ruisseau du Moustoir).

Ce dispositif épuratoire devait se compléter d'un raccordement au réseau vannetais permettant d'absorber une charge de 2500 eh mais, en raison de tensions entre nos deux collectivités, dans un premier temps, puis tout simplement pour des motifs techniques avérés par la suite (le dispositif à géo-membrane de la station de Tohannic n'a pas produit les performances attendues), nous avons dû renoncer à cette solution.

Notre capacité épuratoire repose donc sur la seule station d'épuration, mise en service en février 2004, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Type : Boues activées avec aération prolongée et traitement de boue de type rhysofite
- Milieu récepteur : Ruisseau du Moustoir (partagé avec la commune de PLOEREN)
- Capacité nominale : 6000 eh (1 habitant théorique raccordé rejetant 60 DBO5/j) – 360 kg DB05/j – 1300 m³/j en puits nappe haute – 102 m³/h en pointe
- Volume entrant (2016) : 233 991 m³ contre 232 885 en 2015

Dans la mesure où le dossier d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme faisait apparaître la nécessité d'augmenter à court/moyen terme notre capacité épuratoire, nous avons rencontré très rapidement nos voisins

(Ville de Vannes et SIAEP de Vannes-Ouest) et nos partenaires habituelles (Agence de l'Eau, Police de l'Eau et Golfe du Morbihan – Vannes agglomération) pour étudier l'évolution possible de nos capacités épuratoires dans un schéma plus large que celui de la commune. De ces rencontres, il est ressorti que la ville de Vannes maintenait l'impossibilité de notre raccordement sur son réseau pour les motifs techniques évoqués plus haut. Cette contrainte s'imposait dès lors au SIAEP de Vannes-Ouest raccordé sur le même secteur. Quant à GMVA, elle considérait ne pas être juridiquement compétente pour intervenir dans le débat.

Aussi, compte tenu de la saturation avérée des dispositifs épuratoires de nos voisins, et compte tenu de l'évolution de la charge supportée par notre station d'épuration, il nous apparaît opportun d'engager nous-mêmes et sans plus tarder les études préalables (ou leur actualisation en tant que de besoin) à la réalisation de l'extension de la station. En effet, la charge actuelle de la station est la suivante :

Charge moyenne annuelle en Kg de DBO5 / j	% de la charge moyenne en fonction du nominal	Charge de pointe à traiter en Kg de DBO5 / jour	% de la charge de pointe en fonction du nominal
222.4	61.77	278.3	77.30

Il ressort de cette analyse, que si la charge moyenne nous offre encore des capacités appréciables, la charge en pointe peut poser problème puisqu'elle ne nous laisserait plus qu'une capacité de 1400 eh environ. Cette capacité, au regard des logements à réaliser et des activités économiques à raccorder dans les deux ans à venir, apparaît largement suffisante dans l'immédiat puisqu'il nous resterait 650 à 800 eh de marge. Cela pourrait toutefois constituer un frein au développement complet de la Zac de Park Nevez qui doit accueillir plus de 600 logements sur 10 à 15 ans en quatre tranches.

II. Contenu global de la commande

Dans ces conditions, il nous apparaît nécessaire de nous entourer des compétences d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, dont la mission serait notamment la suivante :

Phase de définition du projet

- Regroupement et synthèse des documents et études préalables existants, avec proposition d'actualisation en tant que de besoin.
- Gestion des contacts avec les partenaires financiers (Agence de l'Eau, etc.) et les partenaires techniques, dont les services de Police de l'Eau.
- Définition générale du besoin de la collectivité et de l'enveloppe globale des travaux.

Phase d'études d'exécution

- Rédaction du dossier de consultation des maîtres d'œuvres et les entreprises (partie administrative) et gestion de la passation des contrats.
- Gestion de la procédure d'autorisation loi sur l'eau.
- Gestion des étapes de demandes d'aides financières auprès des partenaires.

Phase d'exécution des travaux

- Représentation de la maîtrise d'ouvrage aux réunions de chantier et rédaction de comptes rendus.
- Suivi des études et révisions techniques liées à l'avancement du chantier.
- Suivi des différentes étapes de mise en service, et des essais de réception.

Principales remarques

Bernard DANET ajoute que le SIAEP de VANNES OUEST va finalement participer au projet puisqu'il est envisagé le raccordement d'un secteur de Ploëren longeant la RD 19.

Vincent BECU considère que la capacité épuratoire était supportable jusque 2020, date de transfert de la compétence de l'assainissement à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) et que, en conséquence, il aurait été préférable de faire supporter à l'agglomération le coût des études et ainsi soulager les Plescopais. Il estime donc ces études précipitées.

Bernard DANET récusé le terme de précipitation en indiquant que ces études prendront plusieurs mois, qu'elles déboucheront sur la consultation d'une maîtrise d'œuvre puis de travaux qui prendront du temps, et que, dans ces conditions, la commune aura atteint ses limites de capacité épuratoire, ce qui peut bloquer ses projets. Il indique par ailleurs que la charge des études est de toute façon supportée par la redevance qu'elle soit payée ici ou ailleurs. Il considère que, de toute façon, la position de la municipalité aurait fait l'objet d'un reproche de Vincent BECU, que ces études soient engagées ou non.

Jean Claude GUILLEMOT se demande si GMVA réalisera les travaux sur le même site. Bernard DANET lui répond que la capacité globale de l'agglomération sera la même que celle-ci soit augmentée par l'extension de la station d'épuration sur site ou ailleurs.

Cyril JAN considère que cette étude sera coûteuse et surtout que le cabinet est déjà choisi, ce qui suscite l'incompréhension des élus majoritaires. Cyril JAN poursuit en indiquant qu'il se réservera le droit de contester cette délibération dans les 90 jours en temps et en heure. Le maire estime que cette accusation est grave.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

- **approuver le lancement des études préalables à l'extension de notre capacité épuratoire (dont la station d'épuration par son extension et sa remise aux normes) dans les conditions précitées, en ayant notamment recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 19 Contre : 6 Abstention : 0

Délibération du 13 février 2018

18-3. Culture - Adhésion au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

Jérôme COMMUN lit et développe le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération œuvre depuis plusieurs années à la mise en réseau des médiathèques de son territoire et propose dans ce contexte une convention d'adhésion à ce futur dispositif.

Cela induit toutefois des choix préalables et convergents tels que l'achat et le déploiement d'un logiciel commun, la création d'un catalogue collectif et d'un portail numérique. Mais, au-delà de la mise en réseau informatique, le réseau des médiathèques pose un cadre de fonctionnement autour d'une :

- adhésion sur la base du volontariat ;
- réflexion sur la structuration de sous-réseaux adossés aux bassins de vie (SCoT) ;
- coordination de médiathèques communales, associatives et communautaires ;
- nécessaire convention entre GMVA et les communes adhérentes.

La commune de Plescop souhaite marquer son intention de poursuivre sa participation à la construction d'une politique culturelle intercommunale, engagée depuis plusieurs années, en :

- adhérant à ce nouveau dispositif, étant précisé que la convention aborde les notions de gouvernance, le mode de fonctionnement, les conditions d'adhésion, de retrait et de résiliation ; elle définit les questions de propriétés et utilisation des données informatiques, les engagements de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération en termes de financement et de fonctionnement, et les engagements de la commune de Plescop (financements, mise à niveau du matériel informatique, du personnel, et sur le fonctionnement du réseau) ;
- confirmant son rattachement au Pôle 2 proposé par Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération réunissant les villes de Saint Avé, Meucon, Plaudren et Plescop.

Annexe : projet de convention

Principales remarques

Jérôme COMMUN indique à Jean Claude GUILLEMOT que la mise en réseau va être créée, puisque l'on entre dans la phase 1, et qu'il n'est donc pas aujourd'hui possible d'indiquer le coût que cela représentera. Il lui confirme que les médiathèques associatives seront bien concernées et précise à Vincent BECU que la mutualisation ne concerne que le réseau informatique, le matériel, et non le personnel. Dominique ROGALA ajoute que cela permettra à terme d'accéder au fonds d'autres médiathèques, ainsi qu'à des films à la demande selon Jérôme COMMUN. Nathalie GIRARD souligne pour sa part l'intérêt d'une telle mutualisation de moyens.

Vincent BECU demande alors si le rattachement s'effectue à l'agglomération ou à un pôle. Raymonde BUTTERWORTH et Jérôme COMMUN lui répondent qu'il faut l'entendre comme un rattachement à un sous-réseau. Raymonde BUTTERWORTH précise que peu de communes ont marqué leur désintérêt et qu'il est probable que se constitue plus tard un grand réseau. Jérôme COMMUN ajoute toutefois qu'il préfère que les médiathèques restent des outils de proximité susceptibles d'accueillir par ailleurs des animations propres à chaque commune.

Vincent BECU déclare alors que la médiathèque aurait surtout besoin d'augmenter ses heures d'ouverture. Raymonde BUTTERWORTH répond que la commune de Plescop s'inscrit sur ce point dans la moyenne nationale. Elle ajoute que la fermeture au grand public ne signifie pas que le personnel ne fasse rien car, en dehors de ces créneaux, il assure la maintenance du fonds, il reçoit les écoles, des animations, etc. Vincent BECU se défend alors d'avoir mis en cause le travail du personnel.

Jérôme COMMUN conclu en considérant que, à terme, un grand réseau pourrait amener à un accès 7 jours sur 7 aux médiathèques qui seraient accessibles par roulement.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Culture, patrimoine et tourisme", le conseil municipal est invité à :

- **approuver l'adhésion de la commune de Plescop au réseau des médiathèques de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, au sein du pôle 2, ainsi que la convention afférente ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 13 février 2018

18-4. Economie - Finances - Tréhuinec I - Vente de terrain

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

Par délibération du 26 septembre 2017, l'assemblée avait approuvé la vente d'un terrain à la société Mousqueton. Depuis, il est apparu nécessaire de préciser les conditions de cette vente qui ne s'effectue finalement pas au profit direct de la société Mousqueton mais avec des intermédiaires financiers, dont nous n'avons pas connaissance, de même qu'il convient d'intégrer une parcelle longeant la RD 779 qu'il avait été envisagé de conserver dans le domaine communal.

Pour mémoire, il convient de rappeler que la société SCI NEWPOP, représentée par M. Opsomer, est une entreprise de production de prêt-à-porter accueillant 15 salariés- Enseigne Mousqueton et qu'elle souhaite se développer, comme la presse s'en est fait l'écho.

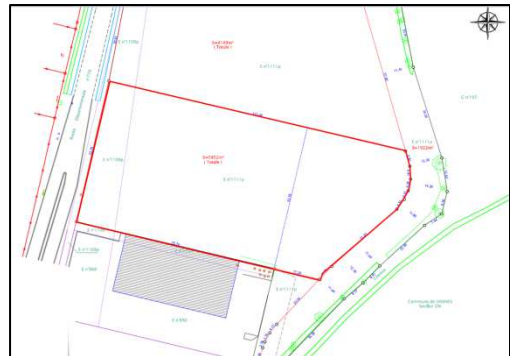
1) Le projet : réalisation d'un bâtiment composé d'un entrepôt de stockage et de bureaux.

2) Emprise concernée : Le terrain du projet est constitué des parcelles suivantes :

- E 1111 p pour une surface de 5212 m²
- E 1109 p pour une surface de 640 m²

3) Condition de la cession

- Vendeur : Commune de PLESCOP
- Acquéreur : Dans le cadre du montage juridique et financier de l'opération à savoir un crédit-bail, les parcelles seront vendues aux sociétés bancaires dénommées BPIFRANCE FINANCEMENT, ARKEA CREDIT BAIL, et CMCIC LEASE
- Surface : 5852 m²
- Prix : 45 € HT le m² (avis de France Domaine du 13/09/17 modifié le 09/02/18 et présenté aux conseillers municipaux), auquel s'ajoute la TVA sur marge en vigueur à la signature de l'acte, soit, à titre indicatif, un prix TTC de 53,29 € avec une TVA sur marge incluse de 8,29 €/m² calculée au taux actuel de 20 %, la TVA définitive pouvant évoluer en fonction des taux.



Principales remarques

Vincent BECU demande que ses propos soient retranscrits dans le procès-verbal, ce qui est toujours le cas comme le lui fait remarquer Bernard DANET. Il estime que ce bordereau est ubuesque et se demande s'il faut y voir de la compétence ou de l'incompétence. Il rappelle que la délibération de septembre 2017 prévoyait la vente d'une seule parcelle (E1111) de 5975 m² et que, désormais, c'est la vente de 5852 m² pour deux parcelles (E1111 et E1109), ce qui n'apparaît pas cohérent. Raymonde BUTTERWORTH lui indique que la différence s'explique parce que le bornage définitif n'était pas encore réalisé, ce que conteste Vincent BECU puisqu'il est fait référence à un bornage dans le compromis de vente. Raymonde BUTTERWORTH entend ses interrogations et lui indique que des réponses plus précises peuvent lui être apportées plus tard.

Cyril JAN estime que cette différence est issue d'une pointe qui n'est plus comprise dans la vente et que l'acheteur potentiel laisse finalement à la commune qui aura à l'entretenir à ses frais. Il demande le report du bordereau jusqu'à ce que ce point soit éclairci. Il s'interroge sur les motifs qui amènent ainsi à délibérer en faveur d'un autre acquéreur alors que la substitution était admise dans la délibération de septembre 2017. Raymonde BUTTERWORTH indique que ce sont les banques qui ont demandé à être nommées expressément.

Cyril JAN s'étonne néanmoins de la différence de 123 m² qu'il identifie comme une pointe foncière et qui ne sert, selon lui, que l'intérêt des banquiers. Bernard DANET lui indique que la pointe foncière qu'il évoque correspond au déboucher du réseau d'assainissement

Vincent BECU répète alors qu'il est question d'une parcelle à conserver précédemment et que cette parcelle est cédée par la suite.

Le maire lui demande où se situe le fond du problème dans cette vente ?

Vincent BECU estime qu'il est demandé de redélibérer en faveur d'un consortium d'acheteurs, que cela est flou et que la précédente délibération aurait dû être retirée avant cette nouvelle délibération. Bernard DANET lui indique qu'elle est modifiée par cette délibération.

Le maire lui redemande où se situe le problème dans ce simple ajustement.

Vincent BECU estime qu'il y a eu une erreur des services ou des élus et demande au maire qui a donné son autorisation pour construire sur un bien d'autrui ? Le maire lui répond qu'il ne s'agit pas d'un bien d'autrui puisqu'il s'agit d'un terrain communal en cours de vente. Vincent BECU estime cela dangereux en cas de recours contre la délibération qui annulerait la vente. Il répète que le maire a autorisé une société à construire un bâtiment sur un terrain qui ne lui appartient pas et s'étonne que cela ne pose pas de problème au maire. Le maire lui répète qu'il s'agit d'un terrain communal faisant l'objet d'un compromis de vente dont l'acte de régularisation est en cours.

Cyril JAN revient sur la substitution des acquéreurs exigée par les banques et se demandent si ce sont elles qui commandent le conseil municipal. Bernard DANET indique à nouveau qu'il s'agit d'une demande qui ne pose aucun problème à qui que ce soit puisque cela permet la réalisation de l'opération. Il fait une analogie avec les délibérations consacrées aux demandes de subvention dans lesquelles certains financeurs souhaitent être visés expressément. Il regrette que Cyril JAN soit contre le développement économique du secteur, ce que ce dernier conteste en indiquant qu'il s'étonne que les banques puissent commander le conseil municipal, ce qui est surprenant pour une municipalité de gauche. Cyril JAN déclare que cela fait un peu magouille et compagnie.

Le maire le reprend en invoquant le caractère une fois de plus diffamatoire de ses propos et s'étonne d'assister à autant de débats pour une simple vente. Il considère que cela relève de l'obstruction, ce que Cyril JAN récusé en indiquant que l'objectif n'est pas d'empêcher de travailler mais de poser des questions. Dominique ROGALA identifie cependant une certaine connivence entre Vincent BECU et Cyril JAN ; ce dernier répond sans plus développer qu'il en constate aussi avec d'autres.

Vincent BECU répète alors à nouveau qu'il est proposé de vendre une parcelle non prévue dans la précédente délibération et que l'on souhaitait conserver. Il demande une nouvelle fois qui a autorisé l'aménagement de cette parcelle qui n'était pas à vendre. Le maire et Bernard DANET lui répondent qu'il ne cesse de se répéter sans écouter les réponses apportées et que cela ne permet pas de construire un dialogue. Nathalie GIRARD reprend le débat et essaie une synthèse en demandant s'il s'agit tout simplement d'intégrer une parcelle qui n'avait pas été mentionnée, ce à quoi il est répondu positivement.

Vincent BECU répète encore que cette parcelle devait être conservée. Nathalie GIRARD lui indique alors qu'il lui a déjà été répondu sur ce point. Vincent BECU indique qu'il continuera de poser des questions car cela intéresse les Plescopais de savoir « ce qui se fait derrière ». Christel MENARD et Sandrine CAINJO lui répondent que s'il était présent en commission, il aurait toutes les réponses à ses questions, mais qu'il n'y assiste pas.

Vincent BECU dénonce alors le prix de vente qu'il estime dérisoire au regard des coûts d'aménagement du secteur. Il considère qu'il s'agira à terme d'une opération blanche. Il estime que ce sont finalement les Plescopais qui vont payer. Bernard DANET lui rappelle qu'il s'agit d'un budget qui s'auto-équilibre par l'impôt et que le produit de la vente couvre les frais d'aménagement mais que la vente de 5000 m² dégagera une marge appréciable. Si elle intervient, répond Vincent BECU. Bernard DANET souligne sa mauvaise foi dans ce dossier. Il ajoute que l'assainissement du secteur permettait également de résoudre des problèmes de capacité épuratoire rencontrés par d'autres entreprises.

Vincent BECU répète encore une fois ses arguments au sujet de la parcelle qui devait être conservée, de l'opération blanche, de la mauvaise négociation, etc. et qualifie les élus majoritaires de « nuls ».

Le maire regrette qu'il soit si difficile de débattre avec Vincent BECU qui coupe sans arrêt la parole, n'écoute pas les réponses qui lui sont apportées et répète constamment les mêmes propos.

Après en avoir délibéré, au vu de l'avis de France Domaine, ci-annexé, sur proposition de la commission « Travaux et finances » du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la cession de terrain dans les conditions précitées (acquéreur, surface, prix, etc.) modifiant la délibération du 26 septembre 2017 ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents ainsi que pour désigner le ou les géomètres et notaires chargés des actes nécessaires qui seront signés par le maire.**

Pour : 17

Contre : 6

Abstention : 2

Délibération du 13 février 2018

18-5. Enfance - Education - Rythmes scolaires

Nathalie GIRARD lit et développe le rapport suivant :

La question des rythmes scolaires est ancienne mais elle s'est notamment posée au début des années 1980, époque au cours de laquelle des travaux ont été développés sur la chronobiologie de l'enfant.

En 2013, ce sujet a ressurgi dans le cadre du débat sur la refondation de l'école de la République. Ce débat, initié par le gouvernement de l'époque, a abouti au décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013. Ce décret prévoyait initialement de répartir les temps d'apprentissage sur 9 demi-journées, afin de mieux prendre en compte la chrono biologie de l'enfant, et de créer des temps péri-éducatifs destinés à faire découvrir d'autres horizons culturels à tous les enfants, quel que soit leur milieu social. Il tentait ainsi une synthèse entre l'aménagement des temps de l'enfant, souhaité par une majorité d'experts et de scientifiques s'intéressant à ces questions, et le rythme de vie effectivement vécu par les parents.

Les communes en charge de l'application de ces mesures ont décliné et adapté au mieux cette mesure nationale sur le plan local. Ainsi, après une année de concertation étroite avec les acteurs éducatifs, dont les parents, la commune de Plescop a proposé aux écoles privées et publiques de son ressort, en 2014 :

- de répartir les temps scolaires sur 9 demi-journées, y compris le mercredi matin ;
- d'organiser les temps d'activité péri-éducatifs de 15h à 16h30, par roulement, deux jours par semaine.

Les établissements scolaires ont unanimement approuvé ce dispositif que l'inspection académique a par la suite validé. Il faut toutefois noter que les temps d'activités péri-éducatifs se sont mis en place de manière différenciée sur le Pays de Vannes, ce qui n'a pas facilité leur pleine lisibilité par les parents et a pu créer quelques tensions entre des écoles soumises à une forme de concurrence organisationnelle. Par ailleurs, faute peut-être d'une pédagogie suffisante sur l'intérêt de ces nouveaux rythmes scolaires, ce nouveau dispositif a très vite été présenté à lui seul, notamment par les médias nationaux, comme étant de nature à accroître la fatigue de l'enfant. Il aurait sans doute été plus objectif d'évoquer le rythme réel imposé aux enfants par la vie socio-professionnelle de leurs parents. De la même façon qu'a été évacuée de ce débat la question de l'usage intensif de l'écran, sous toutes ces formes (télévision, ordinateur, tablette, téléphone, etc.), unanimement pointée par les experts comme une cause de fatigue et de trouble de l'attention.

Alors que les tensions auraient pu s'apaiser avec le temps, sur la base d'un débat serein et objectif, ou que des aménagements auraient pu être apportés à la suite d'une évaluation scientifique, sérieuse et globale du dispositif, le nouveau gouvernement, en juin 2017, a modifié le cadre réglementaire en offrant la possibilité de revenir aux dispositifs horaires antérieurs.

Dans ce contexte, de très nombreuses communes ont souhaité mener cette réflexion avec la communauté éducative (enseignants, parents, etc.), en veillant autant que possible à ce que chacun puisse être parfaitement informé des rythmes chrono biologiques de l'enfant. Malgré l'intérêt avéré d'un aménagement des temps de l'enfant, prenant notamment la forme de matinées d'apprentissage denses, il est apparu qu'une majorité plus ou moins forte des parents souhaitait un retour à la semaine à quatre jours, avec une pause sur l'intégralité du mercredi.

La commune de Plescop n'a pas échappé à ce mouvement général et, au-delà de l'information que nous avons pu partager sur le sujet, sous les formes les plus diverses, les parents (consultés sur le sujet par un questionnaire rédigé de manière participative) ont majoritairement opté pour un retour à la semaine à 4 jours (les lundi, mardi, jeudi, vendredi, aux heures habituelles des temps scolaires). Le comité de suivi, les conseils d'école des écoles publiques et l'école Ste Anne leur ont emboité le pas en se prononçant également en faveur de ce retour.

Dès lors, même si l'aménagement des rythmes scolaires avait pour intérêt de mieux prendre en compte le rythme intérieur de l'enfant, ce qui est avéré scientifiquement, il paraît toutefois difficile de maintenir le dispositif actuel, notamment en raison :

- des tensions qui pourraient naître au détriment de la sérénité de l'enfant ;
- du fait que nous devons nécessairement tenir compte des positions quasi unanimes prises sur le territoire du Pays de Vannes.

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable de prendre en compte l'avis majoritaire qui se dégage des nombreuses consultations organisées sur notre territoire, en réinstaurant la semaine à 4 jours ainsi :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
07h30 08h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
08h30 12h00	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
12h00 14h00	Pause méridienne (restauration et activités proposées)	Pause méridienne (restauration et activités proposées)	Pause méridienne (restauration et activités proposées)	Pause méridienne (restauration et activités proposées)
14h00 16h30	ECOLE	ECOLE	ECOLE	ECOLE
16h30 19h00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
Durée	Matin : 03h30 - Après-midi : 02h30 - Total : 06h00			

Il est notable que les bornes horaires de la journée et la plage méridienne de deux heures seraient conservées afin d'assurer un apprentissage matinal plus important et de donner un temps de restauration suffisant à tous. A cela s'ajouterait également :

- un redéploiement de moyens et de temps de travail d'agents conservés sur la matinée du mercredi (retour à la mise en place de l'ALSH sur la journée) ;
- un renforcement de l'encadrement du restaurant scolaire ;
- la mise en place d'activités méridiennes proposées à vocation éducatives, à l'instar de ce qui existait lors des contrats éducatifs locaux ou encore des contrats d'aménagement des temps de l'enfant signés entre l'Etat et les collectivités locales dans les années 1990/2000.

Il est donc proposé de revenir à la semaine de 4 jours dans les conditions précitées, en redéployant toutefois une partie des moyens au bénéfice de la politique de l'enfance qui reste une priorité constante à Plescop.

Principales remarques

Vincent BECU demande quel est le coût des TAP qu'il a déjà demandé. Jean Louis LURON lui répond que celui-ci s'élève à 60 KE environ en année scolaire pleine mais l'année scolaire concernée ne sera pas complète. Le maire lui précise que sa précédente question, posée par mail, portait sur le coût de l'école à 4 ou 4,5 jours qui reste évidemment identique puisque le nombre d'heures reste inchangé.

Cyril JAN estime que la fin des TAP se traduira par un redéploiement des heures du personnel et qu'il n'y aura donc pas de gain pour la commune, ce que Raymonde BUTTERWORTH et Nathalie GIRARD contestent puisque des agents ne pourront plus travailler.

Après le vote, Jean Louis LURON entend effectuer une déclaration rappelant sa vision et remerciant les personnes mobilisées autour des TAP. Vincent BECU conteste cette pratique en considérant qu'un vote a eu lieu et que, dès lors, il n'est plus de débat possible. Franck DAGORNE lui indique qu'il ne s'agit que d'une expression sur un vécu et rien de plus. Vincent BECU revendique alors la possibilité de s'exprimer après chaque vote. Le maire lui demande se taire pour laisser Jean Louis LURON s'exprimer puisqu'il a demandé la parole. Pour sa part, Jean Louis LURON considère que l'attitude de Vincent BECU relève de l'agression à l'égard d'une personne handicapée car il souffre de problèmes auditifs qui l'empêchent de débattre dans le brouhaha. Vincent BECU récusé cette affirmation en indiquant à Jean Louis LURON qu'il a de l'amitié pour lui mais qu'il s'agit ici d'une question de principe démocratique.

Cyril JAN s'absente de la salle du conseil municipal alors que Jean Louis LURON entame la déclaration suivante :

« Juste quelques mots à la suite de ce vote sur les rythmes de scolaires... « Plescop va sans doute faire partie des 85% communes qui vont déroger à la loi.

« Cela ne signifie pas que tout doit s'arrêter. Nous aurons toujours la possibilité de revenir à la situation actuelle de cinq matinées obligatoires de classe.

« Pour ma part, je pense réellement que nous y reviendrons un jour ou l'autre car, ce n'est pas un secret, je suis convaincu de l'utilité de ce dispositif.

« Mais nous vivons en démocratie et contrairement à ce qu'écrit Mr Jan dans le bulletin municipal, la consultation qui a été organisée n'était pas de la poudre aux yeux

« A ce propos, dans un premier temps, je souhaite remercier les nombreuses personnes qui ont œuvré pour que cette consultation soit la plus participative possible, je rappelle le taux de 74% de participation.

« Je remercie donc :

- Les membres du comité de suivi
- Les participants à la réunion publique
- Les rédacteurs du questionnaire
- Les travailleurs de l'ombre : les services et les élus qui ont bien voulu s'impliquer positivement.
- Les conseils des 3 écoles, parents d'élèves et enseignants. Ils ont d'ailleurs souligné l'exemplarité de l'organisation participative.

« De plus, Monsieur JAN, contrairement à ce que vous annonciez, les résultats de cette consultation viennent d'être actés par ce conseil.

« Les écoliers auront donc 4 jours de classe l'année prochaine.

« Nous ne pouvons pas mettre fin à tout ce dispositif mis en place pour les TAP sans quelques remerciements sincères :

« Tout d'abord à l'ensemble des services municipaux (technique, espace vert, administratif) qui ont œuvrés de leur mieux pour que les 660 enfants scolarisés accompagnés par 24 animateurs bénéficient des meilleures conditions d'apprentissage de nombreuses nouvelles activités. Voir le journal des Tap.

« Merci bien sûr aux animateurs. Tous nos souhaits de réussite accompagnent ceux que nous ne pourrions pas garder même en renforçant les activités sur le temps de midi.

« Merci aux associations qui ont répondu présentes pendant ces trois ans :

« Petra Neue, Plescophonie, le basket, le tennis et les pompiers de Plescop (très récemment 4 classes de Cm2 ont été formées, dans les cadres des Tap, aux premiers secours).

« Enfin un grand merci à la référente des Tap, Amélie Jego, qui, sans jamais se décourager, face à des exigences souvent non justifiées, a continuellement eu le souci d'améliorer la qualité de ces activités. »

Jean Claude GUILLEMOT regrette que Cyril JAN ne soit pas là pour répondre à sa mise en cause. Jean Louis LURON aussi.

Puis le débat sur la possibilité de s'exprimer après le vote d'un bordereau reprend sur un ton vif qui amène l'opposition, dans son ensemble, à sortir de la salle.

Durant ce temps, la séance n'étant nullement suspendue, le maire rappelle le règlement intérieur du conseil municipal, et notamment les sanctions pouvant être mises en œuvre à l'encontre d'un conseiller municipal, en particulier en cas de récidive lorsqu'il trouble la bonne tenue d'un conseil municipal. Il indique à Vincent BECU, qui vient de revenir, qu'il fait montre d'une volonté constante de troubler la sérénité des débats du conseil municipal. Ce dernier répond alors que le maire ne laisse pas la parole à l'opposition. Le maire récuse cette affirmation, puis relit une nouvelle fois les termes du règlement intérieur, y compris ceux liés à de possibles expulsions. Après plusieurs rappels à l'ordre de Vincent BECU, qui lui coupe constamment la parole sans jamais la demander, le maire demande que soit inscrit au procès-verbal le rappel à l'ordre de Vincent BECU. Ce dernier déclare que c'est une belle démocratie. Franck DAGORNE lui indique que l'application d'un règlement intérieur approuvé par tous, c'est cela la démocratie.

Après en avoir délibéré, après avis du comité de suivi des temps d'activités scolaires et des conseils d'école, sur proposition de la commission "Enfance, jeunesse et éducation" du 1^{er} février 2018, le conseil municipal est invité à :

- **respecter le choix convergent des instances précitées, et mettre en place la nouvelle organisation horaire de la semaine qui en découle, ainsi que le renouvellement de la convention PEDT (Projet éducatif de territoire) qui reste globalement inchangé en dehors des modifications précitées ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 13 février 2018

18-6. Enfance – Finances – Petite enfance – Relais intercommunal Parents Assistants Maternels - Conventonnement avec la commune de GRANDCHAMP

Anne PERES lit et développe le rapport suivant :

En 2004, la commune de Plescop a participé à la création d'un « Relais intercommunal Parents Assistants Maternels », service toujours apprécié et reconnu par les professionnels comme par les parents de jeunes enfants. Cette intercommunalité contractuelle reposait sur une convention de partenariat passée entre toutes les communes de l'ancien canton de Grandchamp et la commune de Grandchamp, structure porteuse du projet.

Par la suite, lors du transfert de la compétence « Enfance » à Loc'h Communauté, nous avons poursuivi ce partenariat sous la forme d'une convention passée avec cette structure intercommunale, et cela jusqu'au 31 décembre 2016.

Puis, lors de la fusion des intercommunalités, la nouvelle agglomération Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA) a repris provisoirement cette compétence facultative, dans l'attente de savoir si elle allait ou non prendre en charge la compétence « Enfance ». Cette dernière y ayant renoncé, il a donc été envisagé le retour de la compétence RIPAM aux communes initiatrices du projet, selon la formule initiée à l'origine. La commune de Grandchamp s'est ainsi prononcée en faveur du portage du projet le 2 décembre 2017. Elle

intégrera donc dans ses effectifs les deux animatrices du RIPAM, gèrera financièrement le service dans un budget annexe et passera avec chacune des sept autres communes une convention reprenant en tous points les dispositions de la convention actuellement en vigueur avec GMVA. Il en est ainsi pour la clé de répartition des charges du service, après déduction de la subvention CAF, qui reste composée des trois critères suivants :

- Population de la commune au 1er janvier
- Nombre d'assistantes maternelles par commune
- Nombre d'enfants de moins de six ans par commune

Considérant l'intérêt pour la commune d'assurer dans un cadre mutualisé la poursuite du fonctionnement du service du RIPAM, suite au retour de la compétence aux communes, il est proposé au conseil municipal d'approuver la proposition émise par la commune de GRAND-CHAMP afin de garantir à compter du 1er janvier 2018 la poursuite du service RIPAM au bénéfice des assistantes maternelles et des familles de la commune.

Annexe : convention de partenariat

Après en avoir délibéré, sur proposition des commissions « Enfance, jeunesse, éducation » du 1^{er} février 2018 et "Finances et travaux" du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

- **approuver la participation dès 2018 de la commune au fonctionnement du service RIPAM intercommunal proposé par la commune de GRAND-CHAMP ;**
- **approuver les termes de la convention définissant les conditions de fonctionnement du service et les modalités de participation financière des communes ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossiers, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération du 13 février 2018

18-7. Finances – Compte administratif 2017 – Budget principal et budgets annexes – Bilan des cessions et acquisitions

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Les articles L.2241-1 et L.2241-2 du code général des collectivités territoriales disposent que l'assemblée délibérante doit débattre une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la collectivité, ou les personnes morales agissant pour son compte, et que ce bilan, accompagné d'un tableau des cessions et acquisitions, est annexé au compte administratif.

Toutefois, l'an passé, si des compromis importants ont été signés, aucun acte de vente définitif n'a été passé. Il n'y a donc eu aucune cession et aucune acquisition lors de cette année de pause foncière.

Pour autant, le rythme des cessions devrait reprendre en 2018, dans le cadre des négociations ayant fait l'objet de compromis en 2017.

En matière d'acquisitions, la commune reste également très vigilante sur l'évolution de certaines mutations foncières sur son territoire, en particulier dans les secteurs où elle entend accueillir des activités maraîchères de préférence aux autres projets économiques initialement envisagés. C'est le cas notamment dans les secteurs anciennement dénommés Tréhuinec II et Kerluherne II. En effet, outre que ces projets ne correspondent pas aux orientations municipales choisies par les Plescopais, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ne les a pas non plus identifiés comme ayant un intérêt probant pour le développement du secteur tertiaire et/ou secondaire sur le territoire communautaire. Elle ne les a pas ainsi reconnus dans l'assiette foncière transférable.

Dès lors, là où pourraient naître des projets autres que cette orientation municipale, la commune n'hésitera pas à faire jouer son droit de préemption sur la base de références solides, en vue de réaliser un projet de développement durable approuvé explicitement par les Plescopais.

Principales remarques

Vincent BECU demande quels sont les compromis réalisés en 2017. Raymonde BUTTERWORTH cite Mousqueton, GRDF, le presbytère, la pension féline, etc.

Jean Claude GUILLEMOT fait part de l'intérêt possible d'agriculteurs pour les importantes parcelles de Kerluherne II, étant précisé qu'il faut du temps pour le maraîchage s'installe. Il constate que ces terres sont peu utilisées actuellement. Bernard DANET rejoint ce constat.

Le conseil municipal a ainsi pris acte et débattu du bilan des cessions et acquisitions foncières présenté lors des commissions "Finances et travaux" du 5 février 2018.

Délibération du 13 février 2018

18-8. Finances – Compte administratif 2017 - Budget principal

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le compte administratif de la commune dont voici la synthèse générale par section, complétée par une synthèse explicative et détaillée, ainsi que les comptes budgétaires en annexe :

I. Evolution des grandes masses

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que l'exécution du budget 2017 s'est déroulée de manière très satisfaisante en fonctionnement (puisque nous avons atteint l'objectif d'une épargne de 500 KE prévue lors du débat d'orientations budgétaires, à laquelle s'ajoute des recettes exceptionnelles d'un montant d'environ 260 KE) et relativement habituelle en investissement.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	4 776 200.64	4 673 593.02	Le niveau général des dépenses s'inscrit en deçà de ce qui était prévu (-2.15%) principalement en raison de la bonne maîtrise des dépenses. S'ajoute à cela diverses enveloppes prudentielles non utilisées, le budget constituant une limite et non un objectif de dépenses. On notera toutefois une hausse globale du volume des dépenses (+4,40%), dont la moitié est à attribuer à l'évolution de la masse salariale.
Recettes de fonctionnement	5 170 666.68	5 444 172.64	Les recettes se sont avérées plus dynamiques (+5.29%), notamment par un rendement exceptionnel de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (+173 KE), et des clauses anti-spéculatives lors de vente dans la ZAC des Jardins du Moustoir (+58.50 KE). Compte tenu de leur caractère exceptionnel, leur niveau ne pourra en aucun cas être maintenu lors des prévisions budgétaires 2018. On notera également que les recettes progressent plus vite que les dépenses, et la variation sur les exercices est de +6,63%.
Autofinancement	394 466.04	770 579.62	L'objectif déclaré était de 500 KE, même si l'enveloppe votée était inférieure. Il est largement dépassé mais pour l'essentiel en raison de recettes exceptionnelles.
Dépenses d'investissement	2 728 108.45	1 219 792.43	Le niveau de réalisation atteint les 55,28 %. Certains dossiers ayant demandé plus de réflexion et de concertation que prévu (notamment les travaux sportifs).
Recettes d'investissement	2 728 108.45	1 541 958.88	Le niveau d'exécution des recettes est appréciable par rapport aux dépenses (43,48 %). Il faut souligner l'encaissement des avances remboursables de la caf (160 KE), ainsi que le solde de certaines subventions, en fin de chantier. Il est notable que le niveau réel d'exécution est de 66,43% si l'on extrait l'emprunt d'équilibre non réalisé.
Résultat		322 166.45	Le démarrage plus tardif que prévu de certains dossiers combiné à l'encaissement de solde de recettes sur des chantiers précédents conduit à un résultat positif. Celui-ci sera cependant absorbé par le déficit reporté de 2016.

II. Ratios d'équilibre financier et budgétaire

Au-delà des ratios évoqués lors du débat d'orientations budgétaires, qui nous paraissent plus pertinents pour apprécier la réalité d'une situation financière, voici les ratios légaux :

	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17
Nombre d'habitants	4775	4793	4808	4828	4949	5259	5546	5832
Dépenses réelles de fonctionnement en euros/habitant	651,75	689,5	724,57	772	774	786	760	770
Produits des impositions directes en euros/habitant	407,17	443,74	475,14	500	522	509	491	478
Recettes réelles de fonctionnement en euros/habitant	852,3	919,51	1003,2	1005	981	957	910	927
Dépenses d'équipement brut en euros/habitant	635,02	669,13	803,81	409	229	360	343	179
Encours de dette en euros par habitant	252,21	251,27	226,66	198	166	133	111	116
DGF en euros par habitant	207,64	209,23	200,65	192	171	106	112	105

Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	63,06	63,29	65,72	65,35	66,58	67,45	70,11	67
Dépenses de fonctionnement + rbt de dettes /recettes réelles de fonctionnement	79,79	77,97	74,83	77,58	80,28	83,13	87,29	85
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	74,51	72,77	80,12	40,85	25,55	37,95	37,48	19
Encours de dette /recettes réelles de fonctionnement	36,3	27,33	22,59	19,79	17,07	14,38	12,26	13

III. Exécution budgétaire

L'exécution du budget primitif principal de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-324 426.93	628 920.79
Part affectée à l'investissement 2017	628 920.79	
Compte administratif 2017		
Recettes	1 541 958.88	5 444 172.64
Dépenses	1 219 792.43	4 673 593.02
Résultat de l'exercice 2017	322 166.45	770 579.62
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-2 260.48	770 579.62

Soit un excédent global tous budgets (principal et annexes) et toutes sections confondus de 1 217 670.76 €.

Annexe : *Compte administratif (synthèse explicative détaillée)*

Principales remarques

Bernard DANET détaille les postes les plus saillants en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement. Il conclut sa présentation par un constat sévère : celui de la perte de la moitié de la DGS par habitant en 5 ans.

Jean Claude GUILLEMOT constate pour sa part que le ratio des dépenses de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement semble émuvoir à Granchamp alors qu'il n'est que de 59% alors qu'il s'élève à 67% à Plescop. Bernard DANET l'invite à comparer ce qui est comparable, à savoir que les services en régie et/ou supportés par le budget principal (au lieu du CCAS, pour l'enfance, ou par l'assainissement) sont plus importants à Plescop que dans d'autres communes. En outre, les recettes issues de la dotation de solidarité rurale sont plus importantes, puisque Plescop en est privée. Tout cela rééquilibre le propos. Il se montre en tout cas rassuré pour Granchamp qui ne pourrait rembourser ses emprunts très importants si elle n'avait pas ces excédents. Cyril JAN estime que si une entreprise avait ce niveau de dépense de personnel, elle serait en difficulté financière. Bernard DANET lui répond que si une entreprise avait autant d'épargne, la France irait beaucoup mieux. Puis, il précise par ailleurs à Cyril JAN que le vote du compte administratif a toujours donné lieu à un double vote : sur le quitus à donner, ou non, au trésorier ; puis sur le compte administratif proprement dit.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 13 février 2018

18-9. Finances – Compte administratif 2017 - Budget annexe Assainissement

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, l'assemblée est appelée à se prononcer sur le compte administratif du budget annexe d'assainissement dont voici la synthèse générale par section, complétée par une synthèse explicative et détaillée, ainsi que les comptes budgétaires en annexe :

I. Evolution des grandes masses

En liminaire, et de manière générale, il est permis de considérer que l'exécution du budget 2017 s'est déroulée de manière très satisfaisante en fonctionnement et relativement habituelle en investissement.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	450 845.00	399 357.25	Réalisées à 88.58 %, elles comprenaient des enveloppes prudentielles nécessaires à d'éventuelles interventions lourdes sur la station d'épuration notamment. Elles ont été globalement bien maîtrisées s'agissant des charges calculées.
Recettes de fonctionnement	531 300.00	536 913.59	L'année 2017 a enregistré à nouveau une dynamique des recettes (+4.66%) et les écarts ont été relativement bien ciblés.
Autofinancement	80 455.00	137 556.34	L'autofinancement est relativement stable par rapport à l'année dernière (139KE).
Dépenses d'investissement	559 884.89	189 176.18	Le niveau de dépense d'investissement est assez faible 33.91 % car des travaux étaient conditionnés à la vente d'un terrain (Mousqueton) et les études préalables à l'extension de la station étaient conditionnées aux modalités de transfert de la compétence assainissement vers l'agglomération.
Recettes d'investissement	559 884.89	380 011.61	Les recettes (hors virement de la section d'investissement qui n'est jamais réalisé l'année même) s'exécutent à 67.87 % (73.40 % hors emprunt et affectation du résultat).
Résultat		190 835.43	Le faible niveau de réalisation des dépenses permet de dégager un excédent. Cependant celui-ci est en partie absorbé par le déficit reporté de 2016 (-120.7 KE).

II. Exécution budgétaire

L'exécution du budget annexe d'assainissement de la commune, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-120 705.11	138 848.55
Part affectée à l'investissement 2017	138 848.55	
Compte administratif 2017		
<i>Recettes</i>	380 011.61	536 913.59
<i>Dépenses</i>	189 176.18	399 357.25
Résultat de l'exercice 2017	190 835.43	137 556.34
Résultat de clôture de l'exercice 2017	70 130.32	137 556.34

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative détaillée)

Principales remarques

Bernard DANET détaille à nouveau les postes les plus saillants en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement. Il en conclut que le rapport recettes/dépenses de structures réelles est assez fragile puisque l'essentiel du financement provient de la redevance, la participation au raccordement s'avérant très aléatoire. Vincent BECU estime pour sa part que le budget est excédentaire et que, dès lors, la redevance des Plescopais pourrait baisser. Bernard DANET se demande alors comment il serait possible de financer les investissements à venir sans épargne et rappelle le caractère particulièrement tendu du rapport recettes/dépenses.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 13 février 2018

18-10. Finances – Compte administratif 2017 - Budget annexe Economique

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

I. Evolution des grandes masses

En liminaire, il convient de préciser que le budget économique constitue un budget de lotissement dont les flux s'exécutent quasi exclusivement en fonctionnement, et l'essentiel de cette section (comme celle de l'investissement) est constitué d'écritures d'ordre constatant des stocks.

OBJET	PREVU	REALISE	OBSERVATIONS
Dépenses de fonctionnement <i>hors autofinancement</i>	3 934 646.00	3 596 405.51	L'exécution se situe à un bon niveau de réalisation (91.40%) mais l'essentiel de ces dépenses constitue des écritures d'ordre. En flux réels, l'exécution ne s'élève qu'à 3.72 % car la collectivité n'a pas réalisé d'aménagements conditionnés à la vente d'un terrain.
Recettes de fonctionnement	4 546 397.83	3 596 405.79	L'exécution est de 79.10 % et correspond uniquement à des écritures d'ordre puisqu'aucune vente n'a été réalisée.
Autofinancement	611 751.83	0.28	
Investissement			Les développements généraux concernant cette partie n'offrent que peu d'intérêt car le budget s'exécute essentiellement en fonctionnement. Il ne s'agit ici que d'écriture d'ordre constatant des stocks (Cf. le détail dans les pièces annexes)

II. Exécution budgétaire

L'exécution du budget annexe économique, voté par chapitre, s'est effectuée ainsi :

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture de l'exercice 2016	-73 398.63	386 005.46
Part affectée à l'investissement 2017	73 398.63	
Compte administratif 2017		
Recettes	3 648 954.63	3 596 405.79
Dépenses	3 646 498.15	3 596 405.51
Résultat de l'exercice 2017	2 456.48	0.28
Résultat de clôture de l'exercice 2017	-70 942.15	312 607.11

Annexe : Compte administratif (synthèse explicative détaillée)

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

*** Sous la présidence du maire, arrêter le compte de gestion du receveur municipal et lui donner quitus ;**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 6

*** Sous la présidence du premier adjoint, le maire étant sorti de la salle :**

- constater les identités de valeurs votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- reconnaître la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- arrêter le compte administratif et les résultats définitifs annexés ;
- donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 6

Délibération du 13 février 2018

18-11. Finances – Débat d'orientations budgétaires 2018

Le maire, Bernard DANET, Raymonde BUTTERWORTH et Dominique ROGALA lisent et développent, chacun en ce qui les concerne, le rapport suivant :

Chaque année, le conseil municipal doit débattre des grandes orientations du budget principal, et de ses budgets annexes, dans le délai de deux mois précédant le vote du budget. A cette fin, il paraît opportun de donner à chacun des éléments d'analyse, l'historique et les tendances fortes du budget et de ses éléments les plus saillants pour les années à venir (les sommes y sont le plus souvent exprimées en kilo-euros, c'est-à-dire en millier d'euros).

La présentation de ces éléments d'analyses constitue chaque année un exercice de plus en plus difficile en raison des profonds bouleversements législatifs et réglementaires que connaissent les mandatures présidentielles et législatives successives, d'une part, et des profondes mutations socio-économiques que connaît également notre pays et le monde d'une manière générale, d'autre part.

L'an passé, la fusion des agglomérations du grand Pays de Vannes a profondément bouleversé notre horizon institutionnel mais également financier puisque nous perdons dès cette année près de 123 KE de recettes en fonctionnement à l'occasion du transfert des zones d'activités économiques. En outre, s'il a été mis un frein à la baisse draconienne des dotations de l'Etat, les conditions de la suppression progressive de la taxe d'habitation génèrent de sérieuses inquiétudes. La réforme de la fiscalité du logement induit également un relatif tassement voire une baisse significative de la programmation des constructions sur notre territoire, ce qui constitue un frein à notre développement et aux recettes qu'il génère. Enfin, les « bonnes surprises » de l'année 2017 (droits d'enregistrement et recettes exceptionnelles notamment) restent de « bonnes surprises ».

C'est dans cette zone d'ombre que devra cheminer le débat d'orientations budgétaires 2018, en essayant de dresser un cap oscillant entre prudence et ambition. Ambition, car les Plescopais doivent bénéficier d'équipements, de services et d'animations de leur cadre de vie adaptés à leurs besoins. Prudence, car les marges financières des collectivités territoriales, et donc les nôtres, se sont resserrées sous le double effet de dépenses imposées et des financements asséchés.

Mais avant de tracer ce chemin à l'échelon local, il convient de décrire brièvement le contexte national dans lequel nous évoluons pour mieux comprendre nos limites et nos possibles.

<h2>I. CONTEXTE GENERAL NATIONAL</h2>

A. Une croissance mondiale soutenue, une croissance nationale qui tient la cadence

La croissance mondiale devrait être orientée une nouvelle fois à la hausse cette année puisqu'elle s'apprécierait de +3,9 contre +3,7% l'an passé. Selon les prévisions du Fonds monétaire internationale, cette tendance devrait se raffermir sur les années 2018, 2019, l'effet rebond pouvant bénéficier plus sensiblement à la zone Euro. Toutefois, dans un contexte de retour à la confiance, il pourrait être tentant de revoir à la hausse les taux directeurs des différentes banques nationales et/ou supranationales (comme cela est débattu à chaque reprise de la croissance au sein de la zone Euro) afin de juguler l'inflation. Or, comme le souligne lui-même le FMI, cela peut être de nature à altérer la reprise.

La croissance de la zone euro bénéficierait de cette embellie à +2.2 % en 2018 et possiblement +2% en 2019. Cette hausse pourrait notamment être liée à la politique fiscale américaine qui pourrait accélérer les exportations en raison d'une forte demande intérieure. Mais, à terme, cette politique pourrait générer un déficit important de la balance commerciale américaine et amener à la mise en place de nouvelles « *barrières douanières* » ralentissant ainsi l'économie mondiale. L'effet dopant pourrait donc n'être que provisoire et de nature à créer des effets pervers.

A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé d'orienter les taux directeurs à la hausse, ce qui permet d'envisager une poursuite sereine de l'investissement productif et un soutien à la consommation des ménages. Pour l'instant, il permet aussi aux Etats de mener des politiques budgétaires moins rigoureuses.

La croissance française serait dopée à +1,7 voire 1,9% en 2018 et 2019, ce qui constitue une hausse significative au regard des 7 dernières années, mais qui reste toutefois insuffisante à réduire très sensiblement le

chômage de masse. En outre la balance du commerce extérieur ne montre pas de signe fort de reprise qui serait susceptible de redonner une forte confiance.

Ces signes d'une reprise globale et partagée de la croissance offrent des perspectives budgétaires peut-être plus intéressantes. Toute la question restera de savoir à quel secteur sera affectée les potentiels gains de croissance : au désendettement ou au financement de nouvelles politiques publiques, ou bien encore à un équilibre plus ou moins subtil de ces deux orientations ? La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 répond en partie à cette question pour les collectivités territoriales qui fixe à +1,2% le taux global directeur d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, soit 0,5 à 0,7 point de moins que la croissance prévisionnelle identifiée par le FMI. Ce gain devrait donc surtout bénéficier à l'Etat qui pourrait alors effectivement commencer à se désendetter significativement.

B. Vers une stabilisation des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

La politique menée par l'actuel Gouvernement tend à :

- contractualiser avec les grandes collectivités (340 grandes villes, agglomérations, départements et régions) un plan de maîtrise voire de nette réduction de leurs dépenses réelles de fonctionnement ;
- stabiliser ses dotations de transfert après plusieurs années de réduction draconienne.

Il ressort de ces deux orientations que les communes restent invitées à presser plus encore leurs dépenses de fonctionnement, afin notamment d'absorber la hausse du coût de la vie si elles ne souhaitent pas les prendre en compte dans leurs politiques fiscale et/ou tarifaire.

Si les collectivités tendent difficilement vers une reconstitution partielle de leur épargne, cela ne suffit toutefois pas à leur redonner des capacités d'investissement leur permettant de soutenir la croissance comme par le passé. Malgré tout, les investissements tendent à se réaliser de manière plus lissée en limitant le recours à l'emprunt afin de ne pas alourdir le poids de la dette.

Pour sa part, la commune de Plescop conservera au moins la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement dans les mêmes proportions qu'en 2017 puisque, selon l'Insee, sa démographie se tasserait à 5823 habitants contre 5832 habitants l'an passé. Ce maintien et la faible évolution de son produit fiscal ne suffiront pas à absorber la chute de sa dotation communautaire (-123 KE env.). En outre, la part de la dotation nationale de péréquation, qui s'est finalement bien tenue en 2017, reste toujours inconnue.

Toutefois, il faut savoir que la commune de Plescop avait engagé un recours contre l'Etat en vue de récupérer la fraction « Bourg centre » s'étalant de 2012 à 2017. Ses efforts ont été payants puisque l'Etat s'est vu annuler toutes ces décisions de suppressions. A ce jour, il n'a toutefois pas encore exécuté la décision de justice malgré nos relances incessantes même si le dossier semble être en bonne voie. Si tel est le cas, la commune pourrait :

- être dédommée des sommes perdues à hauteur d'un montant pouvant être compris entre 630 KE et 720 KE ;
- bénéficier à nouveau de la fraction « Bourg centre » pour l'avenir à hauteur d'une somme pouvant être comprise entre 120 et 165 KE environ, jusqu'à ce que celle-ci baisse de manière mécanique (en fonction de la démographie respective des communes du canton) ou disparaisse si la commune n'y est plus effectivement éligible.

Cette situation invite à un peu plus d'optimisme, certes, mais aussi à la plus grande vigilance sur la fragilité de nos recettes de plus en plus soumises aux décisions de l'Etat.

Pour 2018, notamment, nous souhaiterions maintenir l'orientation de nos dépenses d'investissement comme de fonctionnement vers des cibles prioritaires que sont la famille (et l'enfance/jeunesse en particulier), la sécurité et l'accessibilité, ainsi que le développement durable et solidaire du territoire (avec un accent posé sur la lutte énergétique, le développement du bio, etc.). A partir de ces axes de construction, il nous faut trouver un point d'équilibre entre :

- la possible hausse des recettes de fonctionnement, qui n'interviendrait que sous la forme :
 - d'un remboursement exceptionnel de la fraction « Bourg centre », qui serait alors intégralement affecté à l'investissement ;
 - d'un rétablissement de la part de solidarité « Bourg Centre », qui serait alors affectée à la constitution de notre épargne, la commune n'envisageant pas, a priori, de création de services à court/moyen terme ;
- la maîtrise des dépenses de fonctionnement, qui doit toujours veiller à préserver la nécessaire réponse à la demande sociale ;
- l'optimisation des recettes d'investissement, qui s'avère de plus en plus difficile dans un contexte de dégradation constante des marges de nos partenaires ;
- la forte priorisation des dépenses d'investissement ;

II. BUDGET PRINCIPAL

A. Les grandes orientations budgétaires du mandat et de l'année 2018

1) Le programme du mandat et les autorisations de programme

a) Les autorisations de programme

La commune de Plescop a mis en place depuis plus de 15 ans des autorisations de programme et de crédits de paiement qui permettent d'embrasser rapidement la somme des engagements plus ou moins lourds initiés par la collectivité :

Budget principal

N°	Objet	Pg	Art.	PROG. (AP)	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2012-1	Voirie	52	2315	778 930,00	418 930,00	180 000	180 000
2014-2	Rénovéclair	52	238	164 100,00	114 100,00	50 000	
2015-5	Médiathèque fonds documentaire	120	2188	57 000,00	17 000,00	25 000	15 000
2016-6	Agenda Accessibilité Programmée	47	2313	29 300,00	25 100,00	4 200	
2017-1	Terrain d'honneur et vestiaires	128	2313	1 408 250,00	1 408 250,00		

b) Le programme prévisionnel du mandat :

- Un contexte financier complexe

Comme nous l'avions indiqué les années passées, la crise financière survenue en 2008 a conduit certains Etats à mettre en place des politiques de rigueur qui se sont traduites, pour l'essentiel, par une réduction plus ou moins forte de la dépense publique. En France, l'effort s'est essentiellement concentré sur la dépense locale alors qu'elle générerait très peu de dette publique et aucun déficit public.

C'est dans ce contexte, toujours plus lourds encore un peu plus lourde cette année, que nous avons la charge de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'investissement qui pourra évidemment évoluer en fonction de la dynamique de nos ressources et/ou de la maîtrise de nos dépenses.

- Une programmation nécessairement évolutive

HORS BUDGET COMMUNAL	PROG	2016	2017	2018	2019	2020
DEVELOPPEMENT DURABLE						
Assainissement et qualité de l'eau						
Extension assainissement	351			191	80	80
Extension de la station	630			90	90	450
TOTAUX	981	0	0	281	170	530

BUDGET COMMUNAL	PROG	2016	2017	2018	2019	2020
DEVELOPPEMENT DURABLE						
Transversalité						
Agenda 21 (Suivi)	38	18	5	5	5	5
Etude de développement sportif	9	9				
Plateforme interactive	53		50	3		
AMENAGEMENT						
Centre-bourg	173	173				
Voirie et réseaux (dont sécurisation)	1013	266	6	381	180	180
Voirie (signalisation, éclairage public, marquage...)	417		57	200	80	80
Jardins du Moustoir	50	50				
Cheminement doux	65	10	0	20	25	10
ADAPT (Accessibilité)	54	5	15	20	14	
ENFANCE						
Espace enfance multifonctions	1802	1242	510	40	5	5
Maison de l'enfance	251	32	182	23	7	7
Rénovation Dolto	132	17	48	57	5	5
Ecole numérique	50	12	13	10	5	10
Restaurant scolaire (acoustique)	25	25				
CULTURE ET LOISIRS						
Maison des loisirs et de la culture	1430			65	65	1300
Médiathèque	91	18	17	16	25	15
ECONOMIE						

Marché de producteurs locaux et bio	75	70		5		
SPORT						
Terrain d'honneur, vestiaires et tribunes	1541		9	1432	100	
City Stade	150			150		
Couverture boulodrome	80			80		
SOM Bleue	111			111		
SERVICES						
Atelier Espaces verts / Voirie	30					30
Divers investissements	650	130	130	130	130	130
CAPITAL DE LA DETTE	616	130	102	124	130	130
TOTAL DEPENSES	8906	2207	1144	2872	776	1907

S'il apparaît aujourd'hui difficile de considérer que nous pouvons arrêter un plan pluriannuel d'investissement (PPI) définitif, dans un contexte institutionnel, juridique et financier particulièrement chahuté, notamment par la loi NOTRe, il est en revanche possible de donner quelques perspectives susceptibles d'évoluer.

Forgée par des convictions, mais dégagée de toute idéologie visant à la sanctuariser, la gestion locale se doit avant tout d'être pragmatique.

Comme nous l'avons indiqué à maintes reprises, le PPI peut fluctuer sous la forme de compléments, d'annulations, de reports ou de lissages. Le secteur sportif comme culturel sont conditionnés à ces fluctuations.

A ce stade, il nous est donc apparu plus opportun de reconsidérer notre politique d'investissement en lissant les investissements sans y renoncer, un coup d'accélérateur pouvant être donné en cas d'embellie macro-économique qui nous bénéficierait.

c) Les impacts exogènes et endogènes des orientations budgétaires

Rapport synthétique sur l'état de la collectivité en matière de développement durable et solidaire

Par la mise en place d'un agenda 21, la commune s'est résolument mise en situation d'aboutir à un projet de développement durable et solidaire concret de son territoire qui sera pris en compte chaque année dans le budget et évalué à ce titre. Voici le bilan à jour que nous avons pu réaliser lors de la dernière réunion du comité de suivi Agenda 21 en date du 21 novembre 2017.

NB : les écrits en rouge correspondent aux observations des membres du comité de suivi.

OBJECTIF	ACTION	MOYENS FINANCIERS	REALISATIONS ETUDIÉES PAR LE COMITE
Objectif 1.1. Identifier les outils de réduction de la consommation d'énergie et accompagner sur leur utilisation	1. Faire évoluer les comportements, relayer et accompagner les campagnes sur les économies	<ul style="list-style-type: none"> - Budget sensibilisation (Intervenants, logistique, bulletin...) : 3000 euros /an max <i>Réalisé : fait dans le bulletin municipal et la newsletter notamment</i> - Étude sur l'opportunité de mettre en place des sas énergétiques : en fonction des devis <i>Réalisé : fait pour la maison de l'enfance (existe déjà dans beaucoup de salles)</i> - Enveloppe annuelle sur l'éclairage public : 50 000 euros/an max <i>Réalisé : fait à hauteur de 33 843,68 €, le reliquat non encore réclamé par Morbihan Energies étant reporté en 2018 auquel s'ajouteront près de 62 KE d'interventions nouvelles</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Projection du film « Demain » en janvier 2017 (80 pers. env.) - Articles du bulletin municipal, notamment sur l'optimisation de la consommation énergétique (BM jlt et oct 2017) <i>Principaux commentaires : il apparaît globalement souhaitable de renforcer la rubrique Agenda 21, étant précisé que cela est effectivement prévu, notamment à l'aide de dessins/BD pédagogiques. L'agglomération constitue également un bon partenaire.</i> - Accueil et communication sur les permanences RENOVEE de GMVA <i>Principaux commentaires : il apparaît souhaitable d'obtenir un bilan chiffré des personnes reçues et des projets réalisés dans ce cadre. Cela sera demandé au service compétent de l'agglomération.</i> - Visites thermiques organisées par le CCAS / Espace info énergie du Pays de Vannes (14 personnes) <i>Principaux commentaires : cette action est apparue très pédagogique et permet aux personnes de se projeter réellement dans le temps et dans une faisabilité financière priorisée. Il est proposé de créer une page privée Facebook retraçant des trucs et astuces mais également des avis sur des entreprises fiables.</i>

			<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réalisation du programme d'économie d'énergie : 21 KE budgétés, 17 KE en réel dont 11 KE réalisés à ce jour (100% d'exécution pour les travaux prévus en régie) - Poursuite du programme d'investissement sur la rénovation du Parc : 71,4 € budgétés (dont reliquat 2016) pour 33,8 KE réalisés budgétairement <p>A FAIRE : Etude sur les sas énergétiques</p> <p><i>Principaux commentaires : en pratique, de nombreux bâtiments communaux (finalement récents) possèdent un sas, et la création de tels sas pour de petits locaux apparaît problématique pour les petits locaux (Salle Alain Legrand). L'étude dira la faisabilité et les priorités.</i></p>
<p>Objectif 1.2. Repérer, valoriser, développer les Energies renouvelables</p>	<p>2. Se fixer des objectifs</p>	<p>Enveloppe budgétaire des équipements communaux à déterminer selon les réalisations à prévoir (15 000 à 20 000 € pour chaudière bois plaquette), chauffe-eau solaire (5000 € par installation), panneaux photovoltaïques (1000 € du m2) après état des lieux en 2017</p> <p><i>Réalisé : Morbihan Energie a réalisé les études aboutissant à un souhait de programmation du jeu de boules couvert pour 2018</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - La commune s'est donnée comme objectif de développer le photovoltaïque sur des équipements jugés stratégiques. Elle a en particulier déposé un dossier (via Morbihan énergies et le PNR auxquels elle adhère) pour couvrir la salle Couteller. La couverture du jeu de boules existant est également à l'étude. - Le bilan énergétique a été réalisé par GMVA <p>A FAIRE : engager les projets photovoltaïques</p> <p><i>Principaux commentaires : il est rappelé que le Gouvernement a effectué des coupes sombres (300 M€) dans les enveloppes destinées à soutenir ces projets, ce qui rend plus complexe la faisabilité de l'opération. Par ailleurs, il apparaît plus opportun de produire de l'énergie renouvelable pour l'autoconsommation plutôt que pour la revente car celle-ci devient plus aléatoire. Mais cela induit des usages forts en journée. Enfin, les coûts indirects de raccordements apparaissent très forts. Il est demandé si le bâtiment de la mairie ne pourrait pas utiliser l'énergie produite par le photovoltaïque plutôt que de la revendre. Il est également évoqué la possibilité de se mettre en lien avec des associations engagées dans les projets citoyens autour de la production énergétique (notamment sur Séné) en leur demandant d'intervenir dans nos ateliers. Les contacts sont en cours.</i></p>
	<p>3. Inciter à la mise en œuvre de projets citoyens (appel à souscription sur les énergies renouvelables, ateliers d'autoconstruction sur Plescop, inciter à prendre le bus)</p>	<p>Mise à disposition de moyens d'information (salle, lobbying actif, etc.)</p> <p><i>Réalisé : la commune met à disposition des locaux pour, notamment, le recyclage de matériel informatique par CREATECH</i></p>	<p>Création d'un atelier participatif sur le sujet.</p> <p>A FAIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le sujet, mise à disposition d'un lieu de réunion - Détermination de nouvelles dessertes, nouveaux horaires (en cours) pour les transports en commun <p><i>Principaux commentaires : il est précisé que les discussions sont en cours avec l'agglomération pour obtenir un niveau de service équivalent à celui de Séné, St Avé et Arradon, notamment avec un cadencement renforcé de 20 minutes.</i></p>

<p>Objectif 2.1. Favoriser les déplacements doux tout en les sécurisant</p>	<p>4. Encourager et sécuriser le vélo</p>	<p>Itinéraires (2018 après sensibilisation) 1) Sensibilisation : revue municipale, site Internet 2) Enquête satisfaction/proposition (interne ou en partenariat avec l'IUT département Stat) 3) Mise en place d'une signalétique : 8 000 à 10 000 euros 4) Connection avec les autres moyens de déplacements (enveloppe variable selon le degré de complexité) 5) Nouvelles réalisations : chiffrage à déterminer selon l'opération projetée</p> <p>Equipements (2018 après diagnostic) Budget à prévoir : parcs à vélos (100 €/arceau).</p> <p>A réaliser : Cette action 1, 3, 4 sont prévues au budget 2018. La n°2 est à l'étude en fonction des opportunités de l'IUT</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a engagé des travaux visant à faire ralentir les véhicules, notamment en secteur partagé. Il reste toutefois à améliorer la signalétique et à créer des secteurs propres par endroit (av du Gal de Gaulle). <i>Principaux commentaires : les participants relèvent l'importance des travaux réalisés. Ils pointent néanmoins la nécessité de renforcer la possibilité de passages latéraux à hauteur des chicanes afin de dissocier la circulation roulée de la circulation cyclée. La question de la meilleure lisibilité/visibilité des chemins existants dans le bourg est à nouveau abordée. Elle pourrait être résolue par la pose de poteaux directionnels en bois simples sur lesquels des pictogrammes visibles, notamment sur la portion Kerluherme/le bourg qui manque de visibilité.</i> <i>Il est précisé qu'un groupe de travail a été mis en place au sein de l'agglomération pour développer le maillage des communes et pur sécuriser les points noirs.</i> - Une enquête de satisfaction a été réalisée (3^{ème} préoccupation de sécurité des Plescopais). - Le sujet est en discussion dans les ateliers durables ainsi qu'à l'agglomération. <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser au déplacement dans le prochain bulletin - Réaliser des stationnements pour cycles (secteurs à identifier car il en existe déjà)
<p>Objectif 2.2. Limiter la circulation des véhicules à moteur</p>	<p>5. Faire des aménagements</p>	<p>Aménagement de zones 30, sens uniques : réducteurs de vitesse (rétrécissement chaussée, écluses, chicanes...) avec signalétique (panneaux de vitesse, radars informatifs...) : intégré au programme global de voirie porté à 180 KE env. / an</p> <p>Réalisé : le comité participatif a retenu cette action en 2017 pour une réalisation en 2018, après des actions de communication répétées compte tenu des enjeux de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le recensement des points noirs a été réalisé et la commune réalise déjà de nombreux travaux d'aménagements sur les secteurs relevés comme sensibles par le comité « Sécurité des déplacements » : route de Ploëren - L'étude de limitation de la vitesse sur les voies aboutira à un passage en zone « trente » généralisée sur l'ensemble de la partie agglomérée en 2018 : exigence d'une longue communication préalable qui a déjà commencée)
<p>Objectif 3.1. Préserver la qualité des eaux, conserver le patrimoine arboré, mieux utiliser les espaces naturels non agricoles</p>	<p>6. Développer les arbres</p>	<p>Compris dans le budget plantation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des agriculteurs à la problématique de préservation de l'eau et de l'entretien du patrimoine arboré - La commune réalise un grand nombre de plantations lors de ses opérations d'aménagement. <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienter les particuliers vers des personnes ressources - Elle a en gestation la plantation en fruitiers d'un secteur situé en limite du bois de Ménéssal (Lann Vraz

	<p>7. Développer les chemins de randonnée</p>	<p>Les réalisations nouvelles interviendront en tant que de besoin à partir de 2018, après diagnostic citoyen, mais le travail sur la signalétique est prévu dans l'enveloppe globale</p> <p>Réalisé : le repérage des sentiers est en cours dans les ateliers participatifs idoines. Un premier projet pourrait voir le jour dans le secteur du Ménaty. Les chiffrages ne sont suffisamment affinés à ce jour, compte tenu de la difficulté, à ce jour, à cerner ce qui peut être réalisé dans un cadre participatif et ce qui relève de la collectivité (en cas d'intervention d'engins lourds)</p>	<p>La commune a recensé globalement les chemins.</p> <p>A FAIRE Définir une stratégie préalable : faut-il s'appuyer et rayonner à partir de l'existant ou faut-il définir des secteurs à enjeux, non forcément connectés à l'existant, dont il faudrait alors définir les critères d'identification et d'éligibilité ?</p> <p><i>Principaux commentaires : au-delà de la définition d'une stratégie globale, il apparaît important de donner des signes concrets aux personnes désireuses de s'investir dans cette réappropriation des chemins. C'est le cas notamment dans le secteur du Ménaty où un chemin creux pourrait être réhabilité. Certains considèrent toutefois que la force des bras bénévoles ne suffira pas et qu'il convient d'avoir recours ponctuellement à des engins. En tout cas, il apparaît nécessaire de se donner un calendrier de réalisation pour donner des signes tangibles (consultation des riverains, contacts avec le centre équestre qui se montre prêt à aider à ce développement, évaluation des travaux, budget, etc.).</i></p>
<p>Objectif 3.2. Limiter les gaspillages (eau, énergie, espace foncier) et réduire les déchets (espaces verts, particuliers)</p>	<p>8. Réduire les consommations d'eau, utiliser l'eau de pluie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Temps pour rédiger les articles dans le journal municipal et sur le site Internet - Opération foyers témoins : compter 5 à 7 KE pour de l'animation (à l'échelle de l'agglomération ?) - Intervention d'associations (avec budget variable en fonction de l'association, qui intervient gracieusement généralement) <p>Réalisé : la commune s'inscrit dans la politique intercommunale « Territoire 0 déchets » et a déjà engagé un diagnostic au restaurant scolaire, sans coût communal à ce jour. Elle a mené des actions de sensibilisations de son personnel ainsi que dans le bulletin municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Des articles ont été réalisés par la commune dans son bulletin comme dans celui de l'agglomération. - La commune intègre la gestion de l'eau dans toutes ses réalisations, ainsi que dans ses plantations. Elle a également engagé une réflexion approfondie sur la mise en place d'un éco-pâturage. <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter à la récupération des eaux de pluie
	<p>9. Agir et faire de la pédagogie pour réduire la production de déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Enveloppe annuelle pour des actions pédagogiques et les visites du centre de tri : 1000 euros max. en fonction de la gratuité ou pas des intervenants - Distribution de composteurs (cf. Vannes agglo) <p>Réalisé : les actions pédagogiques « grand public » autres que la sensibilisation par le bulletin municipal n'ont pas été engagées mais des rapprochements sont en cours via les associations qui seront sensibilisées sur cette question pour leur manifestation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La commune effectue une pédagogie régulière sur le sujet, qu'il s'agisse du bulletin municipal, de l'initiation dans les TAP qui touchent de nombreux enfants, ou encore de sa participation active à la rédaction d'un Guide de l'agglomération remis à chaque pétitionnaire de permis de construire notamment. - La collectivité a également engagé son plan « 0 déchets » <p><i>Principaux commentaires : il est précisé que la commune s'est engagée dans le dossier de l'éco-pâturage qui devrait notamment permettre de gérer plus aisément les espaces verts dont l'entretien s'avère scabreux (noues, etc.). Cela contribuera à une réduction des déchets verts par ailleurs. Puis est évoqué la mise en place du plan « 0</i></p>

<p>Objectif 4.1. Communiquer, faire prendre conscience, faire de la pédagogie</p>	<p>10. Faire de la pédagogie et Associer les Plescopais</p>	<p>- Pas de moyens particuliers sur l'information et la communication interne (cf. la pédagogie via le journal municipal et le site Internet). - La commune pourrait lancer un appel à projets ou appel à idées auprès des associations locales avec un budget à la clé. Exemple : une enveloppe de 5 à 10 000 euros à répartir sur les projets retenus</p> <p>Cf. les commentaires plus haut</p>	<p><i>déchets » de la commune, en partenariat avec l'agglomération.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La commune a initié une rubrique Agenda 21 dans le bulletin municipal. - Elle a diffusé le film « Demain » - Elle a mis en place des ateliers participatifs <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver une formule efficace d'association d'un plus grand nombre de Plescopais à des actions concrètes - Proposer un appel à projet vers les associations locales (à l'étude au sujet de la consommation de déchets lors de grandes manifestations) <p><i>Principaux commentaires : des efforts de communication sont attendus de la part des élus pour dire ce qui se fait et inciter les habitants à s'y associer ou à initier d'autres actions. Les participants insistent unanimement sur la nécessité de montrer des actions concrètes et lisibles qui suscitent l'envie de s'impliquer. Cela constituera un moyen d'agréger les bonnes volontés autour de l'Agenda 21.</i></p>
<p>Objectif 5.1. Intégrer la nouvelle population et co-construire les projets et redéfinir l'identité de Plescop suite aux changements intervenus dans sa population</p>	<p>11. Encourager les services entre personnes</p>	<p>- Enveloppe annuelle pour les actions d'information et de formation : 1500 € max, voire au-delà suivant les projets - Présence du personnel du service technique pour accompagner/conseiller la réalisation des jardins partagés dans les opérations</p> <p>Cf. les commentaires plus haut, notamment au sujet de CREATECH</p>	<p>La commune n'a pas engagé d'actions directes dans ce domaine, si ce n'est les manifestations interculturelles qui avaient pour but de faire découvrir des cultures différentes et de rapprocher les Plescopais dans leurs différences</p> <p>Néanmoins, l'association CREATECH intervient en ce sens dans des locaux associatifs mis à disposition par la commune.</p> <p><i>Principaux commentaires : le rôle social de l'association est souligné car elle permet de mieux intégrer une population jusqu'ici exclue du mouvement de numérisation de notre société qui touche tous les domaines de la vie.</i></p> <p><i>Par ailleurs, la mise en place d'un atelier « savoirs et expériences » devrait dynamiser cette action en développant des liens par intérêt direct autour de projets concrets.</i></p>
<p>Objectif 8.1. Favoriser le développement économique du centre-bourg et Consommer autrement et local</p>	<p>12. Relocaliser l'économie et Consommer local</p>	<p>- Portage de foncier pour maraîchage : à définir en fonction du besoin exprimé. Prévoir une prestation pour ingénierie du portage foncier de l'ordre de 5 à 8000 euros si un projet existe - Services de la commune : communication, restauration, urbanisme, généraux...</p> <p>Les contacts n'ayant pas abouti à ce jour, la commune entend prendre des dispositions pour la réalisation de réserves foncières destinées à cette fin</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La commune a ouvert un marché bio et local qui semble globalement pouvoir se pérenniser ; elle engage des actions à cette fin. A cette occasion, elle s'est montrée ouverte à l'accueil d'artisans d'art (marché de Noël, etc.) - La commune a effectué des actions de communication sur le « bien manger » (actions sur le marché avec bar à eau, panier éco-consommateurs, soupe solidaire, etc.) - Elle a par ailleurs mis en place des outils destinés à freiner le développement anarchique du commerce, mais il reste à rendre plus attractif les locaux commerciaux désertés dans le cœur de bourg. - La commune a développé le bio au restaurant scolaire (seulement 12% lors du bilan de novembre et 18% fin janvier 2018) et a engagé le diagnostic

			<p>sur le gaspillage alimentaire (la commune est considéré comme exemplaire)</p> <p><i>Principaux commentaires : l'importance de développer le bio est soulignée car il convient d'atteindre et dépasser très rapidement les 20%. il est précisé que la commune s'est désengagée de commandes de produits bio notamment en provenance d'Allemagne (pommes, etc.) en se montrant ainsi également soucieuse de son empreinte carbone. Ce dossier va être revu pour le dynamiser plus fortement.</i></p> <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portage de foncier en vue notamment d'installation de maraîchages bio (discussion en cours avec Climactions) - La monnaie locale est en cours d'émergence sur le pays de Vannes. La commune pourrait communiquer sur le sujet
<p>Objectif transversal : rendre la commune exemplaire</p>	<p>13. Améliorer l'exemplarité de la commune</p>	<p>Mobilisation de tous les services de la commune</p> <p><i>Réalisé : les actions internes sans coût apparent sont en cours, mais il est de surcroît prévu d'y associer un service civique pour renforcer le lien</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les services ont engagé une réflexion sur l'exemplarité de leurs déplacements avec le développement du covoiturage, le recours au vélo/remorque (1KE) pour les petites actions d'entretien (à intensifier pour les déplacements internes à la commune). Nous avons également acquis un véhicule électrique qui pourrait inciter à d'autres achats. - La priorisation des candidatures de personnes handicapées existait déjà puisqu'elle est prévue par la loi (annonce du CDG56 ou CNFPT). Par ailleurs la commune a intensifié son partenariat avec l'Esat de Grandchamp (ESS ou ESUS). - Les cahiers des charges des maîtres d'œuvre prévoient la prise en compte des critères sociaux dans les dossiers de consultation des entreprises. - Les convocations aux instances sont, normalement, dématérialisées. <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensifier très fortement le bio à la cantine <p><i>Principaux commentaires : cf. les observations ci-dessus liées au bio</i></p>

Globalement, les orientations budgétaires 2018 sont donc irriguées, en fonctionnement comme en investissement (30 KE en fonctionnement et 250 KE en investissement réalisés en 2017, liés au report de travaux de voirie), de cet esprit de consommer raisonnable et durable. Cela prend du temps, celui de la pédagogie, mais nous avançons bien.

Rapport sur les relations à l'intercommunalité et à la mutualisation

Les orientations budgétaires ne traduisent pas cette année de forts impacts liés au schéma de mutualisation de Vannes aggro car celui-ci n'induit pas actuellement de bouleversements importants. Les premières actions concrètes devraient voir le jour vers 2019/2021 avec, pour l'essentiel, la mise en place progressive d'une mutualisation informatique.

Les observations et constats formulés pour le DOB 2017 restent donc valables :

1. Système d'information : il doit être créé un service commun entre Vannes aggro et la ville de Vannes qui assurerait dans un premier temps une mission d'expertise pour la définition des besoins et la

consultation des entreprises, puis, dans un second temps, qui construirait progressivement un schéma directeur territorial priorisant les infrastructures puis les applicatifs.

2. Commande publique : il s'agirait d'un service commun payant à la carte apportant un soutien à la consultation des prestataires (définition et expression des besoins, analyse des offres), à la gestion de groupements de commande puis à l'instauration progressive d'une politique d'achat ; nous ne l'utilisons que pour les groupements de commande lorsque ceux-ci aboutissent à des prix inférieurs à ceux que nous négocions nous-mêmes.
3. Conseil juridique : ce service commun payant ne nous est pas utile à ce jour.
4. Médiathèques : c'est là le projet le plus intégrant qui tend à instaurer une véritable mutualisation des moyens, notamment par le développement d'un portail numérique commun permettant d'accéder à un fonds documentaire réparti sur le territoire et accessible à tous. Un pôle de fonctionnement commun a été constitué au sein duquel les projets partagés seront travaillées en cohésion avec les autres pôles de l'agglomération.

Comme on peut le constater, le schéma de mutualisation n'a pas connu de grandes avancées en 2017, principalement en raison de la mise en œuvre de la fusion des intercommunalités et de la préparation des transferts de compétences actuels et à venir (zones d'activités économiques, assainissement, etc.). Il est donc possible que ce schéma soit mis en suspens le temps d'absorber les nouveaux transferts.

2) Les orientations du budget 2018 et l'évolution des grandes masses budgétaires

a) En fonctionnement : confirmer les efforts en faveur du sport, des familles et du développement durable en maintenant l'épargne brute à un minimum de 300 KE avec pour objectif d'atteindre 550 KE malgré la baisse des dotations de l'agglomération

Une dépense de fonctionnement engagée sans réflexion préalable reste durable ou s'avère très difficile à mettre en question mais, à l'inverse, une dépense de gestion nécessaire non engagée peut devenir problématique si elle ne permet plus d'assurer une qualité de service rendu à la population. Un équilibre doit donc être trouvé chaque année, en ne manquant pas, à chaque fois, de mettre nos décisions en perspective.

Dans ce contexte, nous avons connu ces dernières années une progression significative des dépenses de gestion, notamment celles liées au coût de l'énergie et aux dépenses de personnel.

Les dépenses énergétiques doivent être maîtrisées pour des raisons environnementales mais aussi économiques ; cela devrait être le cas cette année puisque, globalement, elles ne devraient pas varier, les hausses et les baisses des unes et des autres se compensant. Nous souhaitons néanmoins poursuivre nos efforts de rénovation du dispositif électrique (régulateurs de lumière, de chauffage, etc.). L'objectif 2017, atteint à ce jour, est reconduit pour 2018.

En fonctionnement, **l'effort en faveur des familles (et de l'enfance/jeunesse en particulier)** : s'il est mis un terme aux « Temps d'activités périscolaires », cette mesure ne prendra effet qu'à compter de la rentrée 2018 et des enveloppes seront notamment réaffectées à l'amélioration de l'encadrement du restaurant scolaire, la mise en place d'activités méridiennes. Toujours pour les familles, des actions de sensibilisation à la sécurité des personnes seront engagées, avec des aides particulières pour les personnes privées d'emploi et les jeunes de moins de 25 ans.

A cela s'ajoute la variation des autres frais de personnel nécessaires au bon fonctionnement des services (+50 KE env. en 2018 contre +100 KE env. en 2017), notamment pour assurer des **remplacements obligatoires dans les services enfance**, ou pour absorber la hausse de la CSG (même si celle-ci s'est traduite par une dégradation du pouvoir d'achat pour les agents de la fonction public dont la perte de salaire n'est pas intégralement compensée).

A ce stade, il est précisé que la valeur du point d'indice des fonctionnaires, gelée depuis plus de 7 ans, n'a connu que deux hausses minimales en 2017, le gel ayant repris dès 2018. A cela s'ajoute un gel soudain du protocole de revalorisation des grilles indiciaires négocié avec les partenaires sociaux. Cela explique en partie l'inflexion de la hausse des frais de personnel pour 2018.

Ces économies de gestion ne seront toutefois pas si simples à réaliser car nous sommes durablement confrontés à des charges importantes liées au service rendu aux Plescopais. Nous restons néanmoins dans l'objectif de limiter la dégradation de notre épargne à 300 KE (en estimation basse), en espérant toujours atteindre les 550 KE (en estimation haute), car il nous est impératif de couvrir au minimum le capital de la dette et même, évidemment, de financer une part plus significative de nos investissements.

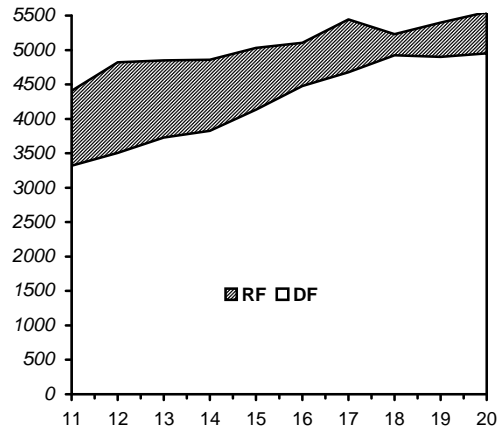
- Un rapport recettes/dépenses réelles exceptionnel en 2017 et à dynamiser en réalisation pour 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RF	4407,21	4823,48	4850,90	4856,19	5030,26	5105,63	5444,17	5229,93
DF	3319,65	3505,16	3727,55	3828,12	4132,18	4476,71	4675,12	4925,17

En raison de la forte dégradation des recettes institutionnelles (DGF, DSR, etc.) et de la hausse des charges induites, nous avons construit les orientations budgétaires 2017 en retenant un rapport recettes/dépenses réelles défavorable, mais en nous donnant un objectif supérieur de redressement de ce rapport. Compte tenu de la dynamique exceptionnelle de certaines recettes (Droits d'enregistrements : +177 KE, pénalités foncières : +58,5 KE) ou de leur maintien à un niveau supérieur alors qu'elles étaient un temps mises en cause (Dotation nationale de péréquation : +22 KE), l'objectif haut que nous nous étions donné (500 KE) a été dépassé pour atteindre 769KE env.

Cette année, l'autofinancement se situerait également dans une fourchette de 300 KE (hypothèse basse retenue) à 500 KE (hypothèse haute en objectif 2018).

Toutefois, une donnée importante pourrait faire varier cet objectif. La commune de Plescop a en effet gagné son recours contre l'Etat qui doit normalement compenser la suppression jugée illégale de la Fraction « Bourg centre » de la dotation de solidarité rurale, dans une fourchette de 630 KE à 720 KE. Cette somme serait alors affectée en tout ou partie au financement de l'investissement. Mais surtout, la commune pourrait alors bénéficier à nouveau d'une enveloppe annuelle de 130 KE à 160 KE environ (ce qui reste en discussion). En ce cas, l'épargne brute pourrait prudemment osciller entre 450 KE et 600 KE.



En projection, nous en restons à ce jour à une analyse fondée sur l'absence de cette compensation, tant qu'elle n'est pas officialisée, soit un tuyau d'épargne compris entre 450 KE à 550 KE, selon nos choix de gestion et de développement

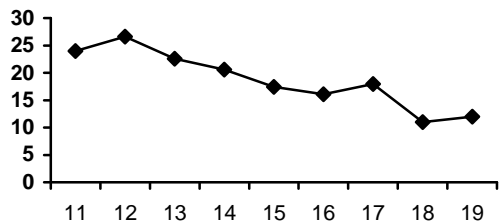
- Une baisse significative de l'épargne brute

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TE	23,96	26,61	22,55	20,61	17,40	16,06	17,98	11,00

Le taux d'épargne est le rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. L'épargne brute est l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles.

L'évolution de ce ratio doit être surveillée car il est déterminant pour le financement des futurs équipements. Lors de forts investissements, sa diminution génère un besoin d'emprunt renforcé, lui-même producteur de frais financiers susceptibles de dégrader un peu plus l'épargne brute.

Le taux réalisé en 2016 est de 17,98 % env. contre 10% prévus lors du DOB. Même si ce décalage prudentiel apparaît chaque année, il convient de préciser que, hors recettes exceptionnelles, le taux aurait été de 13% environ ce qui reste compatible avec un écart prudentiel.



Il convient donc de se montrer toujours vigilant, l'épargne devant de toute façon toujours couvrir le capital de la dette et participer au financement de l'équipement en sus

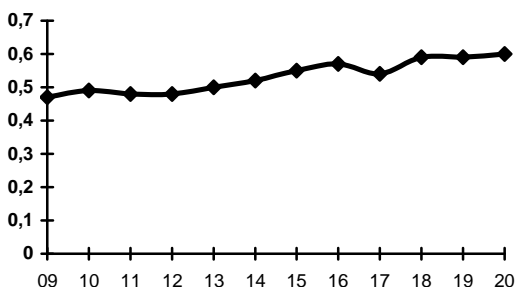
- Des charges de structures relativement contenues, mais à toujours surveiller

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
RCS	0,48	0,48	0,50	0,52	0,55	0,57	0,54	0,59

Rigidité des charges de structures : Charges de personnel (012), contingents obligatoires (655), charges financières (c/66) sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio mesure la capacité de la commune à maîtriser l'évolution de ses charges. En moyenne, il ne doit normalement pas excéder 0,67 point durant plus de 2 ans.

Pour situer son évolution, il convient de préciser que le niveau de rigidité était estimé à 0,62 en 2017. Sa bonne tenue structurelle est liée à l'absence d'emprunts, malgré les investissements lourds réalisés et, plus conjoncturellement, à la hausse des recettes exceptionnelles déjà évoquée. Elle aurait été de 0,58 sans les recettes exceptionnelles.

En projection, nous devrions pouvoir nous maintenir autour de 0.58/0.61 maximum de manière durable, sous réserve d'une bonne maîtrise des frais financiers et de personnel, sans création de services ou de postes nouveaux.



c) En investissement : parvenir à un niveau d'investissement moyen annuel situé entre 1,5 et 1,9 millions d'euros, voire au-delà si des apports exogènes le permettent

L'an passé, nous avons réalisé plus de 1 million de travaux et d'acquisitions. Cette année, nous prévoyons d'engager, au stade des orientations budgétaires, près de 2,8 millions de travaux et d'acquisitions ce qui constituerait encore un haut niveau au regard de nos moyens. Bien entendu, comme cela se produit le plus souvent, un lissage s'opère entre la programmation et la réalisation puisque, au sein des 2,8 millions d'euros, apparaît une enveloppe d'1 million d'engagements 2017 reportés.

Cette année, le **volume d'investissement consacré au sport sera significatif (50%)** puisqu'il s'agit d'assurer la rénovation du terrain de football et la réalisation d'équipements connexes (vestiaires et tribunes) pour un montant global estimé à 1,532 million d'euros. Il a été finalement prévu de réaliser un terrain synthétique qui puisse bénéficier aux pratiquants associatifs comme aux scolaires. Cette solution est en outre apparue plus conforme à notre souhait de nous engager encore plus fortement dans le domaine du développement durable. Le surcoût lié à ce choix durable peut être estimé à 80 KE environ.

Puis le programme d'investissement fait également une **place significative aux travaux d'infrastructure (11%) et de sécurité (10%)** qui totalisent près de 21 % et améliorent en grande partie directement la vie quotidienne des Plescopais par des aménagements de sécurité routière notamment.

L'investissement durable sera également notable puisqu'il représente près de 7% du montant global des investissements ; encore qu'il irrigue en fait nombre d'opérations (Terrains de sport, lutte énergétique, éco-pâturage, etc.).

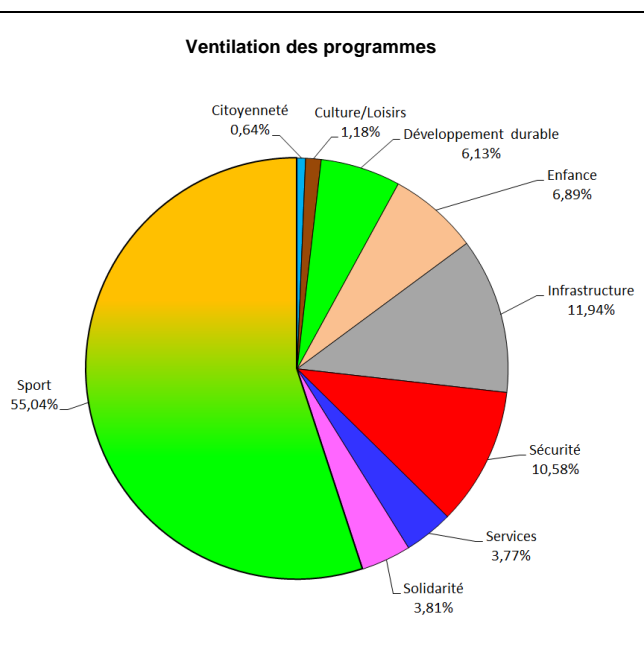
Mais ces orientations intègrent également une série de mesures visant notamment à **améliorer la vie citoyenne**, notamment par la mise en place de la seconde tranche de la plateforme d'échange numérique avec les citoyens et celle d'un de point numérique accessible à tous en mairie (3,6 KE env.) ; ou encore des **actions de solidarité** prenant la forme d'un effort à la création de logements sociaux (35 KE) ou de travaux d'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap (25 KE env.).

En matière de développement, les acquisitions foncières ne sont évidemment pas retracées dans le projet de budget puisqu'elles feraient l'objet d'un portage foncier pris intégralement en charge par les futurs acquéreurs. Nous évoquons ici la charge foncière liée à la Zac de Park Nevez. Seule est prévue l'acquisition de délaissés départementaux, puisque l'assiette foncière de l'aire d'accueil des gens du voyage doit selon nous être acquise par l'agglomération.

L'ensemble de ces investissements lourds serait équilibré par :

- des recettes d'épargne cumulée s'élevant à 770 KE env. pour 2017 et 493 KE d'épargne prévisionnelle (comprenant les dotations aux amortissements à hauteur de 189 KE env.) ; à cela, s'ajouterait le produit de la vente de biens immobiliers à hauteur de 180 KE env. (Presbytère) ;
- de faibles subventions (430,7 KE) mais surtout un emprunt prévisionnel oscillant entre 400 et 550 KE à ce stade. Il s'agit bien évidemment d'un emprunt d'équilibre qui n'est jamais réalisé à la hauteur de sa prévision initiale. Toutefois, compte tenu de la baisse tendancielle de notre épargne, il convient de le réduire autant que possible, au stade des orientations budgétaires, en lissant au mieux le programme d'investissement.

N°	Programme	Crédit
47	Agenda d'accessibilité programmée	25 100,00
48	Informatique mairie	27 414,38
47	Agenda d'accessibilité programmée	25 100,00
48	Informatique mairie	27 414,38
49	Cimetière	1 551,00
50	Sécurité des bâtiments	48 752,00
51	Politique foncière	22 210,00
52	VRD	578 705,77
54	Aménagement centre bourg	5 900,00
55	Atelier service technique	35 900,00
57	Mairie	18 276,32
58	Logement social	84 000,00
61	Ecole Cadou	37 100,00
64	Ecole Dolto	57 060,00
69	Stade municipal et salle verte	12 679,20
74	Stade de Leslégot	2 176,00
78	Complexe polyvalent R Le Studer	4 070,00
80	Restaurant scolaire	24 684,00
82	Espaces verts	51 380,00
86	Equipements périscolaires	22 580,00
88	Salles polyvalentes	15 700,00
103	Salle omnisport bleue	104 500,00
118	Salles de sport/dojo/musculation	2 140,00
120	Bibliothèque-médiathèque	23 627,12
122	Salle de sports Didier Couteller	700,00



125	Espace enfance multifonctions	38 746,00
126	Ancienne école Ste Anne	65 000,00
128	Terrain d'honneur et tribunes	1 532 350,00
130	Aménagement du secteur de Flumir	18 500,00
	ONA	263 597,51

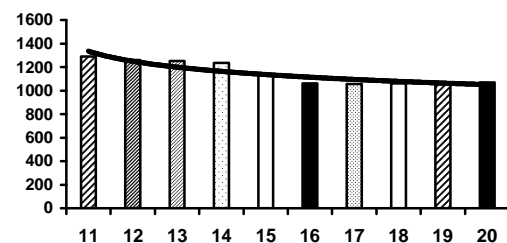
B. Une tenue relative des recettes courantes

1) Les recettes institutionnelles se tasseraient... ou pourraient augmenter si l'Etat exécute les décisions de justice

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1289,40	1261,06	1252,75	1235,09	1138,00	1062,04	1057,00	1060,00

Nos dotations d'Etat subissent toujours le triple coup de la chute générale enregistrée par le passé, du mode de calcul de la population de l'Insee et du classement en « unité urbaine » de Vannes, dont nous espérons que l'impact va être très bientôt absorbé. En 4 ans, la part des dotations dans nos recettes réelles de fonctionnement est passée de 26% à 20%.

En projection, nous prévoyons toujours que cette dotation se maintienne autour de 20% à compter de 2018, voire au-delà si nous retrouvons la part « Fraction Centre-bourg », estimée entre 130 et 160 KE. A ce stade, nous ne pouvons toutefois savoir quel sort sera fait à la dotation de péréquation (57 KE)

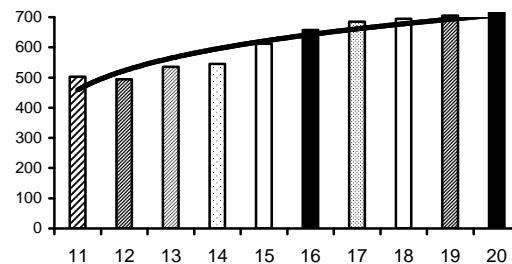


2) Les produits évolueraient de manière relativement modeste

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
502,88	494,28	536,08	545,49	612,5	657,32	684,86	694,83

Le service de restauration alimente ce poste à hauteur de 27%, le service enfance également à hauteur de 27% env. et le remboursement des salaires du service assainissement et du CCAS à hauteur de 33%.

Même si ces produits ne représentent globalement que 13,3% du budget général, nous devons rester vigilants sur une relative adéquation entre le coût du service et le tarif pratiqué. En effet, tout ce qui n'est pas supporté par le redevable, l'est par le contribuable au titre de la solidarité nécessaire à certains services éminemment sociaux (Restaurants scolaires, etc.).



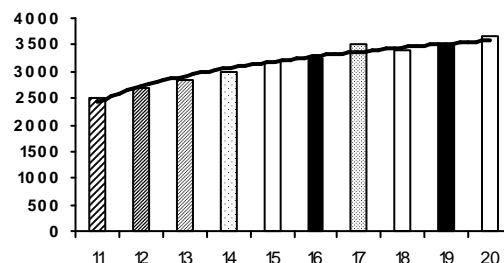
3) Une hausse du produit fiscal soutenue par les droits d'enregistrement

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
2490,83	2695,39	2828,24	2983,02	3182,96	3255,76	3503,85	3409,57

Le seul produit des 3 taxes est suivi attentivement car il représente plus de 55,75% des recettes réelles. C'est notre seul vrai levier durable, dont nous souhaitons toutefois maintenir les taux.

En 2018, ce produit ne devrait progresser que de +1,87 % en raison du taux directeur national (+1,2) et de la hausse faible des bases. La forte variation que connaissent les recettes fiscales est surtout issue des droits d'enregistrements, perçus directement depuis que nous avons franchi le cap des 5000 habitants. Nous n'avons pas nécessairement beaucoup de recul mais la forte hausse de 2017 (323 KE) apparaît relativement exceptionnelle au regard des années 2015 et 2016 où elle s'inscrivait autour de 150 KE. Pour 2018, nous avons réajusté à la hausse la prévision de 150 à 200 KE, en choisissant ainsi de rester prudent par rapport à une taxe dont le rendement reste conjoncturel.

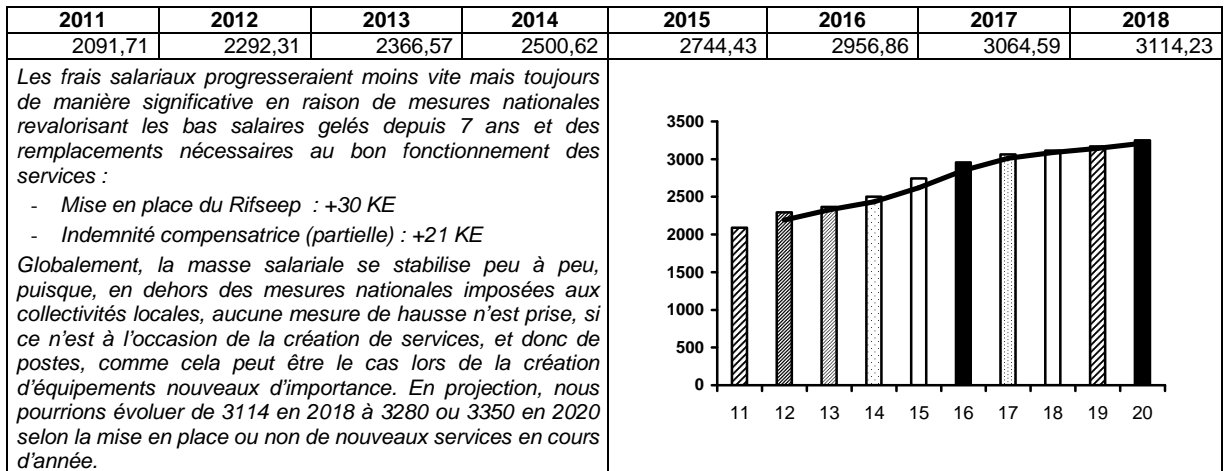
En projection, le produit des trois taxes pourrait varier de 3503 KE en 2017 à 3680 KE en 2020, en fonction de l'avancement des projets de développement et des mutations plus ou moins fortes sur la commune, sans hausse des taux. Cette projection tient compte d'un rythme moyennement soutenu.



Comme nous l'avions évoqué l'an passé, la progression du produit fiscal ralentit, nos dotations se tassent et nous ne pouvons guère faire évoluer nos tarifs sociaux, alors que nos charges progressent en raison d'éléments exogènes mais aussi de la nécessité d'apporter des services complémentaires aux Plescopais. Seul le développement permet d'entretenir une dynamique des bases.

C. Des charges courantes dont l'évolution à la hausse est très hétérogène

1) Une tendance haussière actuellement infléchi



EVOLUTION DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Pour information, le nombre d'agents communaux est passé de 47 agents (35 ETP) à 95 (69 ETP) depuis l'an 2000. Pour l'essentiel, cette évolution est née de la création :

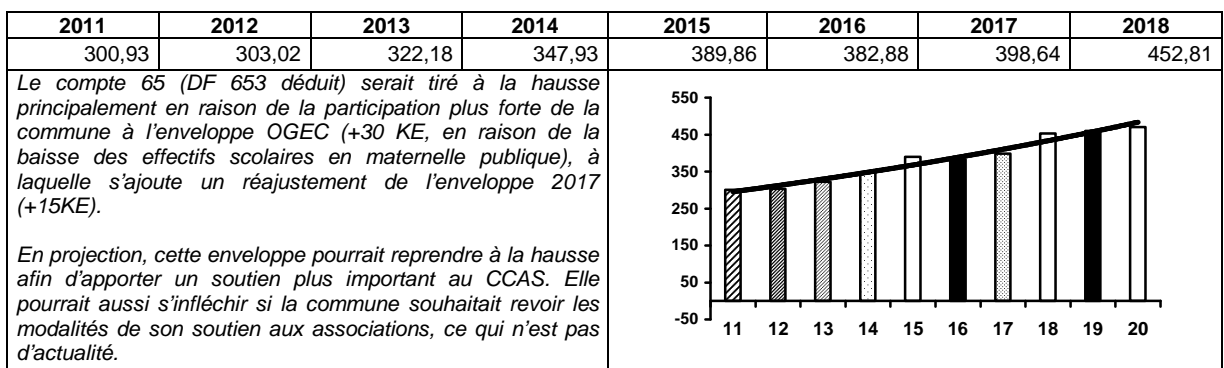
- du service de la petite enfance : +3 (2005) +3 (2007) +2 (2015)
- du service culturel de la Médiathèque : +2 (2008) +1 (2013)
- du service urbanisme : +1 (2010)
- de pôle TAP : +19 à 23 (2014 à 2017)
- du service relations citoyennes : +1 (2015)

et du développement :

- du service enfance jeunesse : +5 (2002 : municipalisation de l'accueil de loisirs associatif)
- du pôle social : +1 (2001), +1 (2005), +1 (2014)
- du pôle espace verts : +4 + saisonniers depuis 2001
- du service technique (direction) : +1 (2005)
- du pôle bâtiment et logistique : +1 (2008)
- du service administration générale (Finances) : +1 (2012)
- du pôle secrétariat du service technique : +1 (2013)
- du pôle scolaire : +1 (Contrat aidé : 2015)

Comme il est possible de le constater, ce sont surtout des emplois « productifs » fournissant des services directs à la population qui ont été créés. En projection, il n'est pas prévu de nouvelle création avant l'ouverture de l'espace culturel (régie/programmation, ménage), l'hypothèse de compétences externalisées (régie) n'étant pas exclue. Il serait même pour partie supprimé des emplois au TAP, pour partie redéployés sur un ALSH du mercredi matin toutefois. Enfin, le service assainissement sera transféré en 2020, ce qui représente deux agents équivalents temps plein qui étaient toutefois financés par la redevance.

2) Une poursuite de la progression des participations extérieures



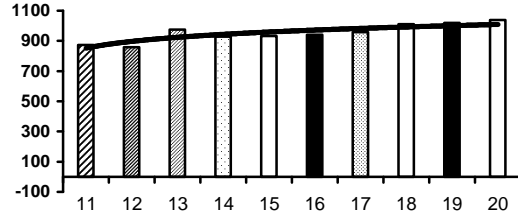
3) Une hausse contenue des charges de développement

2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
873,90	859,24	974,88	929,03	932,92	940,53	957,03	1010,56

Ces comptes (c/ DF 011 et DF 653) devaient augmenter de +10,7% l'an passé au stade du DOB mais ils ont finalement été réalisés à un niveau inférieur (+1,8%), soit un point de plus que l'an passé toutefois.

Ces comptes pourraient s'apprécier de +5,6% env. en estimations prudentielles, en travaillant toujours activement à ne pas les réaliser afin de créer l'épargne nécessaire à l'investissement mais aussi au bon fonctionnement.

A l'avenir, ce chapitre devrait être relativement fluctuant d'une année à l'autre, en fonction des frais de réparation et d'entretien plus ou moins coûteux (peinture, etc.) et durant l'intervalle de la transition énergétique qui doit nous amener à être moins énergivores. La création de nouveaux équipements impactera toutefois évidemment ces charges courantes.



D. L'annuité de la dette toujours très faible grâce à notre gestion de trésorerie

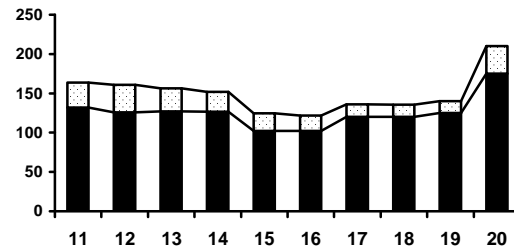
1) Une annuité de la dette particulièrement contenue

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
K	132,02	125,89	127,08	126,76	102,00	102,34	120,00	120,00
I	31,76	34,90	29,30	25,15	22,63	19,49	15,94	15,40

L'évolution de l'annuité de la dette est marquée par une baisse continue qui situe la commune de Plescop dans un niveau très enviable de dette par habitant (116,48€/ha env contre 117 estimés en 2017 au stade du DOB.). Ce niveau aurait dû augmenter l'an passé mais, en raison du glissement de l'investissement, l'emprunt s'est trouvé décalé sur 2018. Et il devrait être beaucoup plus faible, au stade des orientations budgétaires, car il a été en grande partie absorbé par notre trésorerie disponible.

Cette année, nous devrions inscrire un emprunt d'équilibre d'environ 570 KE qui ne sera probablement réalisé que dans une fourchette de 100 à 200 KE, si nous n'absorbons pas le besoin de financement. Les intérêts générés seraient donc faibles, ce qui est important pour bien préparer des investissements à venir plus lourds.

En projection, dans la mesure où nous escomptons bien éviter un emprunt in fine, les intérêts réglés pourraient passer de 16 KE en 2017 à 15,4 KE voire 16 KE max. en 2018, si la commune arrive à lisser ses investissements et sa trésorerie en conséquence plutôt que de mobiliser un emprunt sur un pic d'investissement.



Au-delà, un seul emprunt situé entre 700 et 900 KE pourrait être mobilisé pour participer au financement de l'équipement culturel, ce volume pouvant plus ou moins varier fortement en fonction du programme qui ressortira de la réflexion participative. Partant, le volume moyen d'investissement supportable, en fonction de nos bons résultats, pourrait passer d'un tuyau compris entre 1,2 à 1,5 M€ à un tuyau supérieur de 1,5 à 1,9 M€.

2) Des ratios "solvabilité" toujours favorable

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
S1	1,15	0,84	0,85	0,82	0,82	0,85	0,87	1,80

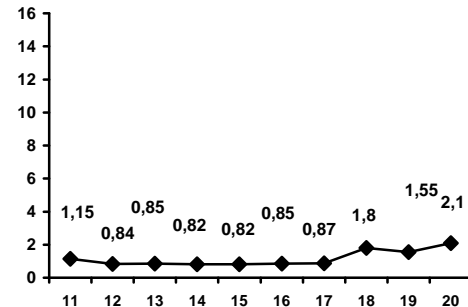
Ce ratio mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il permet de juger la capacité de la commune à se désendetter, donc à s'endetter.

- > Moins de 8 ans : zone verte
- > De 8 à 11 ans : zone médiane
- > De 11 à 15 ans : zone orange
- > Plus de 15 ans : zone rouge

Celui-ci est toujours contenu et conforme à nos marges, même s'il est susceptible d'augmenter dans un contexte de dégradation de l'épargne brute. En projection, ce ratio devrait augmenter de manière plus ou moins rapide en fonction des choix d'investissements et de financement des investissements. Son estimation est liée à la réalisation d'un faible emprunt de l'ordre de 150 KE à peine.

Il a accusé une légère hausse en raison de l'emprunt à taux zéro que nous avons effectué auprès de la CAF 56 (150 KE).

En projection, il ne devrait pas augmenter trop lourdement et devrait pouvoir être contenu dans la zone médiane au pire. Cependant, une dégradation trop importante de notre épargne brute pourrait rapidement être problématique. Elle doit donc être préservée en réalisation.



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
S2	0,12	0,10	0,12	0,13	0,12	0,14	0,11	0,20

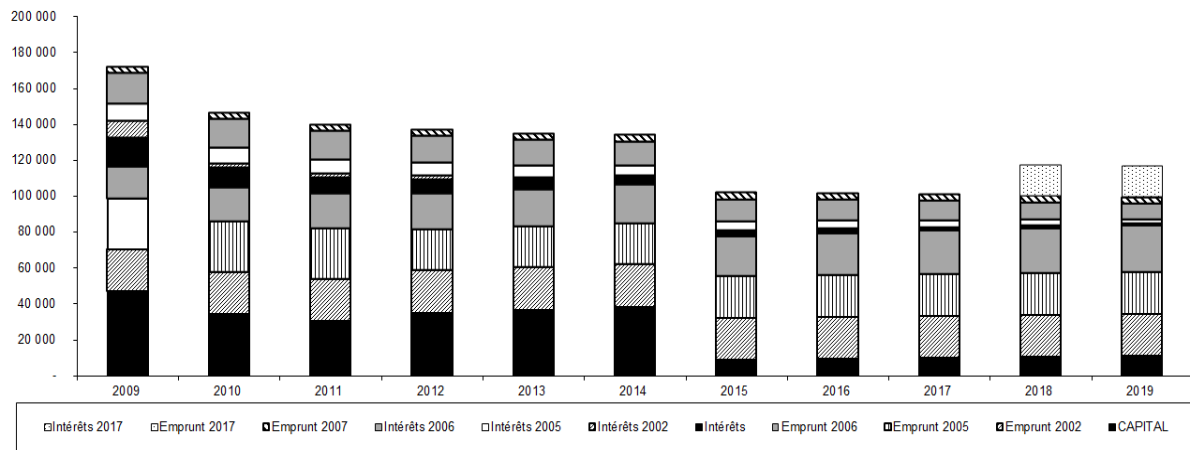
Un autre ratio mesure le rapport entre le capital de la dette et l'épargne brute pour mesurer la capacité de la commune à couvrir son annuité d'emprunt et à cibler la marge restante.

Il ne peut être supérieur à 1.

En projection, il devrait évoluer dans un tuyau de 0,2 à 0,5, avec un possible fléchissement à partir de 2020, sauf en cas d'emprunt trop lourd.

3) Une structure de la dette saine

Le profil de la dette serait en extinction progressive jusque 2020 (accentuée en 2021 par la fin d'emprunts amortis sur tous les budgets), avec une reprise haussière (effective) en 2019 ou 2020 (emprunt entre 700 et 900 KE) pour le financement de l'équipement culturel.



Globalement, la dette se structure autour d'emprunts à taux fixes réalisés de 2003 à 2007, pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de :

- 677 075,64 € pour la commune (soit 116€/habitant);
- 162 817,29 € pour le budget annexe d'assainissement ;
- 189 757,88 € pour le budget économique.

La commune n'a contracté aucun emprunt dit « structuré ». Sa dette est donc « saine ».

Le capital de la dette communale comprend en outre des avances remboursables à taux zéro de la CAF et de la MSA mais ces montants sont relativement marginaux.

Il est notable que la dette s'éteindra plus fortement à compter de 2020/2021 en raison de la fin d'emprunts conséquents.

E. La priorité est donnée à l'investissement orienté vers le sport et la jeunesse

1) Un effort d'équipement qui reste toujours important mais qui doit être mesuré

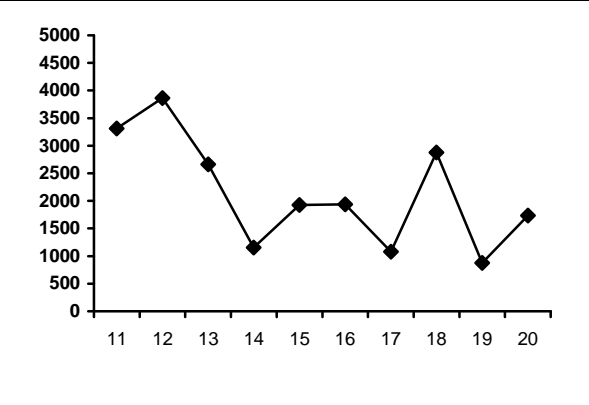
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
3312,08	3864,72	2662,74	1154,52	1926,47	1937,16	1079,03	2877,45

Les communes en développement doivent répondre aux besoins d'équipement de leurs habitants, actuels et futurs, en tenant compte de leur progression possible de recettes comme de charges.

A Plescop, l'effort d'investissement s'est fortement concentré et développé autour des années 2006 à 2013, avant de se réduire significativement en 2014 à la faveur de l'achèvement du centre bourg et de la réalisation de l'espace enfance multifonction.

Il reprend à un niveau en moyenne plus faible à partir de 2015 pour deux raisons : le besoin d'équipements primaires est moins important, d'une part, et surtout les capacités d'investissements ont été considérablement réduites par la politique de ponction des dotations de l'Etat.

Pour l'avenir, il était souhaité contenir les investissements dans un volume de 1200 à 1500 KE/an en moyenne, en intégrant la possibilité d'augmenter ce volume si nos recettes devaient être fortement dynamisées. Sans avoir obtenu une hausse forte, elles ont toutefois été en partie dynamisées par les droits d'enregistrements et très probable retour de la « Fraction bourg centre ».



Il est possible d'inscrire le volume des investissements dans un tuyau supérieur moyen de 1600 à 1900 KE/an, en prenant toutefois en compte notre capacité à absorber durablement leurs charges enduites.

2) Un plan de financement de plus en plus complexe

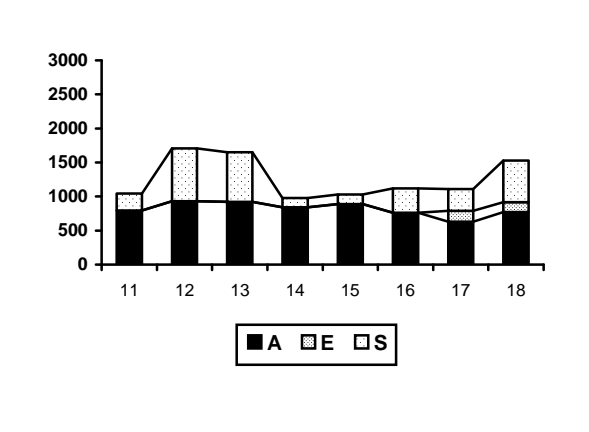
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A	796,5	930,16	920,9	841,6	889,26	763,36	628,92	769,00
E	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,40	150,00
S	248,51	776,92	729,82	136,6	138,87	353,79	319,20	610,71

Le recours à l'emprunt (E) est opportun pour financer les investissements bénéficiant à plusieurs générations. C'est une question d'équité fiscale. Nous devons toutefois en limiter le volume en raison de notre faible capacité de remboursement.

Cette année, en annonçant un volume d'épargne brute à 300/350 KE, nous espérons évidemment atteindre au moins les 500 KE, voir au-delà en cas de rattrapage de la DSR.

Cela se traduirait par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 500 à 600 KE qui, dans les faits, pourrait être réduit à 150/200 KE, voir en-deçà compte tenu du décalage habituel des investissements, de la possibilité d'augmenter notre épargne et du jeu possible sur notre trésorerie.

En projection, il convient de préserver un autofinancement minimum de 350 KE, et de préférence au-delà, de façon à toujours recourir de manière modérée à l'emprunt, étant précisé que la dette ancienne devrait se dégonfler à l'horizon 2019.



III. BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Les grandes orientations

En investissement : après de fortes années d'investissements lourds, liées notamment à la restructuration complète des réseaux obsolètes du centre-bourg, nous connaissons une pause certaine que nous souhaitons mettre à profit de la réhabilitation de nos réseaux afin d'améliorer la qualité des eaux. Cependant, le conseil départemental a décidé de ne plus aider les communes du territoire de son ressort et l'Agence de l'eau a estimé que les bons résultats de la commune de Plescop en termes de gestion de ces eaux ne nécessitaient plus d'intervention particulière de l'Agence de l'eau...

La perte de ces partenariats précieux nous invite donc à recentrer nos actions sur la création d'extensions du réseau public qui, elles, sont mieux financées. Après un diagnostic, nous proposons d'orienter ainsi les investissements en 2018 :

- la rénovation du réseau est suspendue, car jugée superflue par l'Agence de l'eau ; elle sera discutée avec GMVA en tant que de besoin ;

- le lancement des études pré-opérationnelles portant sur l'extension de la station est proposée (78 KE env.) ;
- l'extension du réseau pour desservir le stade de Flumir (nouveaux vestiaires, etc. : 72 KE) et raccordement du secteur de Tréhuinec (assiette foncière du projet Mousqueton et des entreprises situées au Sud dont le dispositif épuratoire pose problème actuellement : 129 KE) ;
- la mise aux normes des contrôles et les interventions plus lourdes de maintenance seront privilégiés à hauteur de 17,5 KE pour la station ;
- le déficit antérieur reporté à hauteur de 120,70 KE.

S'ajoute à cela le remboursement du capital de la dette (57,25 KE).

En projection, le volume d'investissement devait augmenter fortement lorsque nous entrerons dans la phase opérationnelle des travaux de remises aux normes et d'extension de la station d'épuration (Cf. tableau PPI plus haut). C'est pourquoi, compte tenu de la raréfaction des financements, il convient d'en imaginer d'autres et, en tout cas, de veiller à augmenter autant que possible notre autofinancement.

Budget principal

N°	Objet	Pg	Art.	PROG. (AP)	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2016-1	Assainissement 2017	17	2315	739 946,18	354 000,00	180 000	180 000

En fonctionnement : Les charges courantes s'inscriraient dans le droit fil des prévisions antérieures qui laisseraient entrevoir un degré de réalisation beaucoup moins fort, compte tenu de l'importance des lignes prudentielles que comprend ce budget. En projection, ces charges devraient donc rester assez stables, sauf à ce que nous actionnions les lignes budgétaires prudentielles en raison de réparation de matériels, ce qui n'est pas exclu s'agissant d'une station d'épuration en service depuis plus de dix ans. Au demeurant, cela a été en partiel le cas en 2017. Le volume des dépenses réelles se situerait autour de 322 KE.

S'agissant des recettes, elles devraient rester globalement stables à court terme et en projection, compte tenu du tassement du développement. L'essentiel reste toujours de couvrir nos charges de gestion fixes par le produit de la redevance qui s'avère moins fluctuant.

B. Des tendances lourdes pour les ressources d'exploitation

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PFAC	141,8	271,4	27,25	44,44	48,40	25,37	18,45	40,00
RA	264,4	284,2	296,2	331,3	330,0	369,0	394,3	380,0

La redevance d'assainissement (RA) augmentait régulièrement mais, en projection, elle ne devrait plus progresser significativement en l'absence d'opérations publiques et privées nouvelles et majeures. Elle connaît même quelques tassements liés à une moindre consommation d'eau liée soit à la crise, soit à une gestion plus raisonnable de l'eau, soit encore à une gestion moins fine des relevés de compteur par la Saur pour le compte du syndicat d'eau, soit enfin un composé de ces trois hypothèses explicatives.

La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) fluctue au gré des opérations avec un décalage d'un an environ. Estimée à un niveau toujours très faible cette année car elle n'est assise que sur quelques maisons (40 K€). En tout cas, elle ne connaîtra pas de hausse significative avant la reprise d'opérations publiques importantes.

C. Des charges d'exploitation à couvrir impérativement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges de structure	192,95	181,18	215,16	198,75	233,59	201,82	201,07	270,90
Annuité de la dette	64,46	61,62	62,88	61,91	60,95	60,15	59,00	59,95

Les charges de structure (011-012-65) : elles sont cette année inscrites à hauteur de 227 KE, étant précisé qu'elles devraient être réalisées en-deçà de 220 KE en raison de la présence d'enveloppes prudentielles. En projection, elles devraient rester stables, sauf grosses intervention ponctuelle sur les réseaux ou la station.

L'annuité de la dette restera relativement stable dans la mesure où il s'agit surtout de rembourser les intérêts anciens sans qu'il soit dans l'immédiat besoin d'en générer de nouveaux. L'emprunt d'équilibre de 85 KE environ ne devrait pas être réalisé, ou alors à la marge. En projection, l'annuité devrait peu à peu s'atténuer, et ce de manière plus significative en 2019. Nos marges resteront cependant très étroites en l'absence de développement.

IV. BUDGET ECONOMIQUE

Dans la mesure où le budget économique constitue principalement un budget de lotissement, les charges et les produits varient de manière importante en fonction des opportunités, créées, d'un exercice à l'autre. De ce point de vue, l'analyse des exercices précédents n'offre donc que peu d'intérêt.

Globalement, celui-ci est très fortement impacté par la loi NOTRe qui organise un transfert, depuis 2017, de la gestion des zones d'activités économiques vers l'agglomération.

Seuls les terrains non compris dans les zones définies comme telles, au sens communautaire, restent de notre compétence ; c'est notamment le cas du terrain jouxtant le garage Dugast d'une contenance de 1,1 ha env., cédé à des acteurs économiques aux conditions globalement habituelles de vente et dont l'aménagement global VRD s'élève à 104 K€ env. A cela s'ajouterait une somme de 200 KE destinée à faire usage de notre droit de préemption s'il était envisagé des cessions dans les secteurs dont nous souhaitons qu'ils soient affectés à des activités économiques de maraîchage.

Pour le reste, le budget ne constitue plus qu'un budget de transition avant que le transfert définitif soit juridiquement soldé.

Principales remarques

DEVELOPPEMENTS GENERAUX

Après le départ de Cyril JAN sans explications particulières, le maire développe le contexte général de ce DOB, et notamment l'impact des dernières mesures gouvernementales sur le développement des collectivités locales. Vincent BECU se lance dans un long développement sur l'utilité et l'absence d'impact sur le territoire des mesures gouvernementales en matière de logement (Suppression du Pinel, Prêt à taux zéro, etc.). Raymonde BUTTERWORTH rappelle que l'ordre du jour est consacré au DOB. Vincent BECU dénonce cette intervention comme manquant de pertinence et reprend ses développements en considérant que la commune n'est pas située dans une zone tendue en matière de logement et que la Zac de Park Nevez sera vite remplie malgré les changements législatifs. Bernard DANET pointe une contradiction dans ses propos - si la Zac doit être vite remplie, c'est que le secteur est justement tendu en matière de demande de logements - puis reprend les développements consacrés à l'ordre du jour, c'est-à-dire le DOB.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Bernard DANET s'arrête un temps sur le programme pluriannuel d'investissement prévisionnel en indiquant qu'il était maintenu mais lissé dans le temps.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Par la suite, Dominique ROGALA intervient pour présenter le bilan et les perspectives d'exécution de l'Agenda 21, axe transversal qui irrigue tout le DOB, en lieu et place d'André GUILLAS, souffrant, à qui il adresse ses vœux de prompt rétablissement. En cours d'intervention, Jean Louis LURON observe que le niveau de consommation de produit bio au restaurant scolaire est passé de 12% en novembre 2017 à 18% à la fin janvier 2018, ce qui constitue un effort significatif en rapport avec les objectifs 2018. Pour sa part, Jean Claude GUILLEMOT souligne le rôle des associations, et notamment celui de la sienne, qui récupère près de 50 tonnes de papier par an grâce au lieu de stockage mis à disposition par la commune. Il pose d'ailleurs la question de son devenir. Bernard DANET tient à le rassurer en lui indiquant que cette question n'est pas ignorée. Il ajoute avec le maire que, l'Agenda 21, c'est aussi la somme de nombreuses actions de la collectivité mais aussi d'associations et de particuliers.

INTERCOMMUNALITE ET MUTUALISATION

Raymonde BUTTERWORTH présente un rapport sur la mutualisation intercommunale, assez succinct puisque l'agglomération a surtout été occupée par la fusion et l'élaboration de son nouveau projet de territoire.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL

Bernard décrit l'évolution possible des grands postes de dépenses et de recettes, et s'arrête notamment sur le sujet de la baisse des dotations de l'Etat. Il note qu'elles ne baissent plus mais sont gelées et, à cette occasion, informe l'assemblée du remboursement par l'Etat de la somme de 777 936 €. Avec le maire, il en remercie Nelly FRUCHARD, maire précédent qui avait engagé le recours contre l'Etat, et Alain LE DEM, directeur général des services, qui a travaillé sans faille pour en obtenir le retour. Bernard DANET indique que cette enveloppe sera

essentiellement affectée au financement de l'investissement, car elle ne peut financer des dépenses nouvelles de fonctionnement au risque de créer ainsi un besoin qui ne pourrait plus être supporté par la suite.

Concernant les dépenses courantes, Bernard DANET considère qu'elles se tiennent correctement, même s'il faut constamment être vigilant pour préserver des marges. Il relève une pointe dans les comptes des subventions qui correspond à une hausse significative de l'enveloppe versée à l'Ogec l'école Ste Anne en raison, d'une part, d'un ajustement de 15 KE environ sur l'enveloppe 2017 correspondant à une correction des effectifs à prendre en compte, et une hausse mécanique pour l'année 2018 correspondant à la baisse des effectifs de l'école maternelle Françoise DOLTO.

Vincent BECU considérant qu'il est sidérant de constater que ce DOB est un copier-coller du précédent. Il relève par ailleurs que, sur 2,8 millions d'euros d'investissement programmés en 2017, seul un million d'euros a été réalisé. Il estime dès lors que le DOB n'est pas significatif de la volonté municipale puisqu'elle y inscrit ce qu'elle veut sans forcément le réaliser. Suite à son interrogation, le maire lui confirme que, conformément à ce qui a été voté par le conseil municipal du 7 novembre dernier, la perte de 123 KE de dotation de l'agglomération correspondant au transfert de charge.

Vincent BECU reprend sa critique en pointant l'absence d'emprunt, gênante selon lui. Il l'estime révélatrice d'une absence de projet car, lorsque l'on n'a pas de projet, l'on n'a pas de dépenses d'investissement et donc pas d'emprunt. Il considère qu'un niveau d'endettement à 7 ans était acceptable pour la commune et dénonce la frilosité d'une municipalité qui a peur de tout. Il résume d'ailleurs le programme de l'actuel mandat à la réalisation d'un terrain de football. Le maire et Bernard DANET contestent sa volonté d'emprunter excessivement compte tenu des capacités d'épargne actuelles de la commune, et rappellent la réalisation de l'espace enfance multifonctionnel. Vincent BECU estime que c'était le projet de la précédente municipalité, dont l'utilité était discutable d'ailleurs. Bernard DANET lui indique que ce projet était envisagé à hauteur de 600 KE, qu'il a été revu par l'actuelle municipalité et que c'est bien cette municipalité qui l'a réalisé. Jean Claude GUILLEMOT se demande quelle sera l'utilité de cette salle avec la disparition des TAP. Jean Louis LURON lui répond que les 600 enfants seront toujours là, qu'ils soient à l'école (pratique sportive scolaire) ou dans les centres de loisirs (activités motrices). Jean Claude GUILLEMOT ajoute que d'autres activités associatives pourront y intervenir, ce qui a déjà été confirmé selon Raymonde BUTTERWORTH.

Au sujet de l'emprunt, le maire rappelle à Vincent BECU combien il est important que le niveau d'endettement soit faible car nos capacités d'épargne sont également faibles. Jean Louis LURON ajoute que ce n'est pas parce qu'un ménage est peu endetté qu'il forcément riche. Vincent BECU considère que ces raisonnements relèvent d'un raisonnement du 19^{ème} siècle.

Raymonde BUTTERWORTH relève que Vincent BECU évoque un copier-coller du DOB d'une année sur l'autre, mais que ces observations elles-mêmes constituent un copier-coller des années passées, ce qui est normal s'agissant d'un spécialiste du copier-coller.

Vincent BECU lui répond qu'elle devrait formuler des remarques plus intelligentes, puis évoque l'absence de réalisation du terrain de football alors que celui-ci était promis pour la fin de l'année 2017. Bernard DANET lui répond que la municipalité a souhaité travailler en étroite concertation avec les associations pour obtenir la définition des besoins la plus fine possible. Il se félicite d'avoir pu travailler avec des gens constructifs et non polémiques. Vincent BECU considère que la municipalité a payé deux cabinets pour aboutir seulement à cela. Franck DAGORNE lui explique alors que les prestations sont différentes. Le premier cabinet a réalisé une étude de faisabilité sur l'ensemble des équipements sportifs ; le second est le maître d'œuvre de la réalisation du terrain qui a évidemment réalisé une étude plus détaillée. Vincent BECU ne comprend pas pourquoi la première étude est remise en cause. Pas plus qu'il ne comprend la desserte en assainissement du secteur par Kérisouët. Franck DAGORNE lui rappelle que tout a été dit en commission mais que Vincent BECU y était absent. Ce dernier réplique qu'il n'a pas de leçon à recevoir d'une personne qui a été absent deux fois au conseil municipal. Le ton monte entre Vincent BECU et les conseillers municipaux du groupe majoritaires outrés de son comportement. Jean Claude GUILLEMOT demande alors si le terrain a changé de lieu. Bernard DANET explique que deux terrains étaient programmés au terme de l'étude générale et que ce n'est que le phasage opérationnel qui a changé.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Vincent BECU indique qu'il n'est pas du tout d'accord avec ces orientations, et notamment au sujet des dépenses relatives aux études d'extension de la station d'épuration qui, selon lui, aurait dû être supportées par GMVA. Il estime que l'on aurait pu desservir les nouveaux vestiaires de football d'une autre manière (par l'opération Flumir notamment), voire en prévoyant des toilettes sèches. Bernard DANET lui fait remarquer que les joueurs prennent aussi des douches... Vincent BECU ajoute que la municipalité aurait dû inciter les entreprises à recourir à des dispositifs d'assainissement autonomes à Tréhuinec plutôt que de réaliser un raccordement coûteux en traversant la route départementale. Bernard DANET lui rappelle que ce raccordement au réseau collectif répondait justement au fait que l'assainissement autonome était défectueux et inadapté au secteur. Vincent BECU poursuit sa critique systématique en dénonçant la réalisation d'une voie inutile puis conclut que le choix de la municipalité, c'est de jeter de l'argent par les fenêtres.

S'en suit de nouveau un débat sur la desserte en assainissement du secteur sportif par Kérisouët au cours duquel Vincent BECU répète que celui-ci aurait pu être desservi par l'aménagement de Flumir. Le maire lui indique qu'il se répète constamment et que ses propos n'apportent plus rien au débat.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et travaux » du 5 février 2018, le conseil municipal a débattu, pris acte et arrêté les grandes orientations budgétaires des budgets primitifs principal et annexes 2018.

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 3

Délibération du 13 février 2018

18-12. Finances – Délibération pré-budgétaire n°2018-01

Bernard DANET lit et développe le rapport suivant :

La période précédant le vote des budgets communaux donne parfois lieu à des délibérations pré-budgétaires qui permettent à la commune de poursuivre efficacement ses missions en l'absence d'autorisation de programme/Crédits de paiements (AP/CP).

Cette année, il convient de réserver d'ores et déjà des crédits en investissement pour des équipements urgents :

- 1) **DI 21- P82 - Acquisition d'une tondeuse frontale** : il est proposé de remplacer la tondeuse coupe frontale Iseki acquise en 2001 pour le pôle espaces verts. En effet cette dernière est immobilisée depuis la fin de l'année pour cause de très grosses réparations. Au vue de son ancienneté et des frais que la réparation pourrait engendrer, il est proposé d'acquérir une nouvelle tondeuse frontale et d'inscrire les crédits au compte 2182 « acquisition de matériel roulant », pour la somme de 17 000 €.
- 2) **DI 21 – P80 – Acquisition d'une armoire froide positive** : il est proposé d'acquérir une nouvelle armoire froide positive pour le restaurant scolaire, en remplacement de celle dont le moteur a cédé. Son remplacement était programmé cette année. Les crédits seront inscrits au compte 2188 « immobilisations corporelles » pour la somme de 2 100 €.
- 3) **DI 21 – P 55 – Acquisition d'un véhicule** : il est proposé d'acquérir un nouveau véhicule au service sport pour remplacer le Citroën Jumper acquis en 2005 et qui présente de nombreux signes de fatigue, engendrant des frais de réparations. Les crédits seront inscrits au compte 2182 « acquisition matériel roulant » pour la somme de 20 000 €. Il est précisé que le choix se portera en priorité sur un véhicule d'occasion. Les crédits pourront alors être revus à la baisse au budget primitif.
- 4) **DI 23 – P 52 – Aménagement suite passage en Zone 30** : pour permettre le passage en zone 30 de l'agglomération de Plescop, des panneaux signalétiques doivent être mis en place, ainsi que de la signalétique horizontale (marquage au sol). Il est proposé d'inscrire la somme de 22 300 € au compte 2315 « immobilisations en cours ».
- 5) **DI 23 - P 48 – Bornes WI-FI** – Le nouveau système de facturation pour les services extra et péri-scolaires s'appuie sur des pointages effectués sur des tablettes numériques dédiées. Pour assurer l'optimisation de ce nouveau système, il est proposé d'installer des bornes Wi-fi qui permettront le transfert automatique des données pointées dans le logiciel Concerto, pour éviter une nouvelle saisie dans le logiciel. Les crédits seront inscrits au compte 2313 « immobilisations en cours » pour la somme de 1 200 €.
- 6) **DI 23 – P 69 – Contrôle d'accès du complexe sportif 2^{ème} partie** - Un système de contrôle d'accès avec code et verrouillage automatique a été mis en place au complexe sportif en 2017. Il convient aujourd'hui de le compléter pour la salle polyvalente et la salle verte. Il est alors proposé d'inscrire les crédits au compte 2313 « immobilisations en cours » pour la somme de 2 200 €.

Principales remarques

Vincent BECU demande si la commune a mené une réflexion dans le cadre d'un plan de déplacement urbain avant de décider de la création d'une zone trente. Bernard DANET lui répond que cette réflexion est menée lors de la révision d'un plan local d'urbanisme, ou d'un grand projet urbain. Le maire lui rappelle son empressement à créer une zone 20 dans le bourg, sans budget, ni consultation ni réglementation préalable. Il l'estime donc mal placé pour intervenir ainsi. Vincent BECU considère que ce n'était pas à lui de prendre les arrêtés. Le maire réitère le fait que Vincent BECU devrait faire plutôt profil bas sur ce type de sujet au regard de ses agissement en qualité d'adjoint. Vincent BECU met alors en cause les services municipaux qui n'ont pas suivi. Christel MENARD dénonce son comportement irrespectueux vis-à-vis des personnes qui travaillent, y compris des élus présents aux commissions.

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission "Finances et travaux" du 5 février 2018, le conseil municipal est invité à :

- **approuver l'ouverture des crédits précités et l'autorisation d'engager ces dépenses ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 3

Délibération du 13 février 2018

18-13. Institutions - Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) – Nouveaux statuts

Raymonde BUTTERWORTH lit et développe le rapport suivant :

La loi NOTRe prévoit que les établissements publics intercommunaux (EPCI) issus d'une fusion dispose d'un délai d'un an à compter de cette fusion pour harmoniser les compétences optionnelles qui seront exercées sur l'ensemble du territoire de la nouvelle agglomération.

Le 14 décembre dernier, le conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) a donc approuvé les statuts de cette nouvelle entité, ainsi que les compétences désormais exercées par GMVA à titre obligatoire et optionnel. Il est notable qu'une harmonisation des compétences facultatives interviendra ensuite avant le 1^{er} janvier 2019, pour celles qui restent exercées de manière territorialisée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, les statuts sont donc soumis à notre appréciation dans le délai de 3 mois suivant leur adoption.

Annexe : Nouveaux statuts

Principales remarques

Raymonde BUTTERWORTH rappelle le contenu général des statuts avant que Jean Claude GUILLEMOT n'évoque le refus de la ville de Vannes de voter les statuts. Elle lui dit alors son regret qu'une minorité de blocage prenne en otage l'agglomération et mette en péril son bon fonctionnement au détriment des habitants du territoire. A ce sujet, Bernard DANET considère que ce refus relève de l'argutie car il n'a jamais été question de créer un CIAS (Centre intercommunal d'action sociale), cette compétence générale devant s'exercer au plus proche des habitants selon l'avis de toutes et tous.

Vincent BECU s'étonne de la composition de cette nouvelle majorité et se demande ce que la gauche fait ainsi avec la droite, ce qui ne manque pas de faire sourire nombre de conseillers de la majorité. Le maire lui recommande d'examiner son propre comportement. Vincent BECU poursuit sa critique en déclarant n'avoir constaté qu'un manque à gagner de 123 KE pour la commune depuis que la municipalité fait partie de la majorité communautaire. Le maire lui rappelle qu'il s'agit d'un abattement lié au transfert des zones d'activités comme cela le lui a déjà été précisé. Raymonde BUTTERWORTH lui indique également que le groupe de gauche est à l'origine d'évolutions significatives et positives dans le projet de territoire approuvé par le conseil communautaire ; de même que dans le budget qui a été travaillé de manière participative. Vincent BECU répète alors une nouvelle fois son opposition à une fusion qui n'avait pas été approuvée par les habitants de l'agglomération, ainsi qu'aux modalités de désignation des conseillers communautaires désignés par les conseils municipaux et non pas élus par les citoyens comme en 2014. Le maire lui rappelle alors que c'est là l'application de la loi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :

- **Approuver les statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA) dans les conditions fixées par le conseil communautaire du 14 décembre 2017 ;**
- **donner pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.**

Pour : 19 Contre : 1 Abstention : 3

Questions orales

Après le départ de Danielle GARRET, souffrante, et avant de lire la réponse orale à la question de Cyril JAN, le maire exprime son regret que Cyril JAN ait ainsi quitté la séance du conseil municipal sans explication. Il considère cette attitude désinvolte tant à l'égard des conseillers majoritaires qu'à l'égard des conseillers de l'opposition qui sont restés.

Puis, s'étonnant des termes parfois employés par Cyril JAN dans sa question, le maire rappelle avec humour que le terme « concupiscence » signifie un « Attrait naturel vers les biens matériels, terrestres, et en particulier penchant aux plaisirs sensuels. »...

Le maire, Loïc LE TRIONNAIRE, répond aux questions posées par écrit par l'opposition et reproduites in extenso ainsi :

Question – Cyril JAN (Lu par Jean Claude GUILLEMOT après lui avoir remis la question de Cyril JAN) – « **Plescop Nouvel** » : « Malgré plusieurs demandes de transmission des documents concernant les travaux de sécurité routière de Plescop, à savoir copie des devis et des factures, nous n'avons à ce jour rien reçu de concret si ce n'est des documents ou des factures de geo Bretagne sud agissant semble-t-il en tant que maître d'œuvre.

« Concernant l'ensemble de la commune et des travaux réalisés de quelque ordre que ce soit, y a-t-il une mise en concurrence et si oui **ou sont les devis des autres entreprises** ?(exemple la reprise des « haricots » de l'avenue de l'Europe en parpaing en granit, aussi les travaux de sécurité type ralentisseurs, chicanes route de Ploeren, les chicanes et ralentisseurs du grand moustoir ect).

« Pouvons-nous connaître les résultats de l'étude de ces devis et les raisons de leurs non transmissions à notre intention ?

« Et s'il vous plait. Sans avoir à me réitérer votre demande de rendez-vous afin de stabiliser « nos demandes de transmissions de document, ce qu'el aloi vous oblige.

« Idem concernant notre demande de transmission et d'explication concernant les études thermiques, d'infiltrométrie ainsi que l'étude acoustique de la salle multi accueil.

« Idem concernant la transmission du courrier explicatif de l'architecte concernant l'acoustique déplorable de cette salle, qui est semble-t-il trois fois au-dessus des normes d'utilisation plus bruyante en terme de nuisances pour ce type de bâtiment.

« Le bilan catastrophique de la cantine n'a donc eu aucune prise de conscience de votre part ?

« Pouvons-nous connaître les résultats de ces études et les raisons de leurs non transmissions à notre intention?

« Pouvons-nous avoir les écrits et explications de l'architecte concernant ces points précis (désordres,résultats et résolutions) ?

« Pouvons-nous savoir si ce bâtiment est bien passif comme prévu ?

« Pour information,

« Nous ne demandons pas les types de matériaux utilisés car seuls, leurs coefficients de résistance thermique n'ont aucune valeur. Seul compte les résultats après une mise en œuvre.(afin de répondre aux éléments transmis de votre part sur ce sujet)

« Vous nous avez vanté un projet de salle multi accueil BBC, voir d'un résultat presque négatif en terme d'utilisation d'énergie et d'un impact écologique moindre car d'une conception nouvelle et ayant fait ses preuves.

« Dans quelle catégorie (DPE), ce bâtiment se trouve-t-il ?

« Si vous ne souhaitez pas nous transmettre ces études, est il possible que vous en soyez loin, voir très loin en terme d'indice de performance énergétique ?

« A toute fin utile, je vous rappelle que les établissements recevant du public (ERP), un diagnostic de performance énergétique (DPE) doit être affiché de manière visible pour le public à proximité de l'entrée principale ou du point d'accueil.

« Comme chaque conseillère municipale, je pense que tous ont pu être choqués,voire abasourdi de recevoir les bordereaux du conseil municipal du 19 décembre 2017 le mercredi 13 décembre apm alors qu'une commission représentant la moitié des bordereaux de ce même conseil,n'avait pas encore eu lieu.

« Quel est votre but de transmettre l'ensemble des bordereaux du conseil du 19 décembre alors qu'une commission n'a pas encore eu lieu ?

« Quelle est cette idée de démocratie si, l'ensemble des discussions est déjà acté ?

« Quels reproches pourriez vous faire à l'opposition de boycotter ces commissions qui ne sont donc pour vous, qu'une transmission de vos souhaits, voir de votre concupiscence à réaliser vos projets ?

« Quelle est donc cette soi-disant concertation des élus pour que chacun puisse s'exprimer tant de l'opposition que de la majorité si les bordereaux sont actés ?

Réponse du maire : La question orale que vous me posez en comprend deux : l'une concerne la communication de documents administratifs, l'autre concerne des questions de démocraties locales.

Pour répondre à la première, je reprendrais tout simplement les termes de la lettre que je vous ai adressée, puisque, une nouvelle fois, vous avez refusé le dialogue que je vous ai proposé.

Monsieur le conseiller municipal de l'opposition,

Depuis le début de mandat, vous avez à plusieurs reprises sollicité la communication de documents administratifs et nous y avons toujours répondu le plus rapidement possible, comme nous l'avons fait pour votre partenaire de l'opposition, M. Vincent BECU.

J'ai tenté de répondre à vos différentes réclamations du mieux que je le pouvais, en sollicitant un rendez-vous nous permettant d'éclaircir le champ parfois évolutif et imprécis de votre demande. Vous ne l'avez pas souhaité et j'en prends acte.

Je vais donc tenter de vous satisfaire aussi bien que possible en vous communiquant les présents documents, qui s'ajoutent aux nombreux autres qui vous ont été remis.

1. S'agissant de l'espace enfance multifonctionnel

Vous lui attribuez plusieurs dénominations, qui correspondent parfois à d'autres bâtiments, ce qui rend parfois difficile la bonne compréhension de votre demande. Je vais donc considérer que toutes vos demandes concernent ce nouveau bâtiment.

Etude thermique : Comme cela a déjà été dit, nous ne disposons pas d'autres études « amont » que celles que nous vous avons déjà fournies. De la même façon que nous ne possédons pas le DPE de ce bâtiment car nous attendons sa labellisation – en cours à ce jour.

Il existe en revanche une étude réalisée par la société « Batiscope » qui mesure son imperméabilité à l'air et la considère comme excellente (coefficient 0,36). C'est sur cette base que le maître d'œuvre a effectué la demande de labellisation à la « Maison Passive ». Je vous ai communiqué tout cela.

Etude acoustique : Nous n'avons pas attendu vos observations pour réagir face à un problème patent apparu lors de la mise en fonctionnement du bâtiment. Simplement, nous ne voulions pas engager des travaux sans avoir l'assurance que, d'une part, ceux-ci seraient efficaces, et d'autre part, qu'ils seraient pris en charge par le maître d'œuvre et les entreprises responsables, ou leur assureur.

Les déclarations respectives sont faites. Le dossier suit son cours.

Mais, comme cela a également déjà été dit, nous ne disposons pas d'autres études « amont » que celles que nous vous avons déjà fournies.

Seule est en notre possession un récent rapport de la société « Alhyange » commandé par le maître d'œuvre responsable des dysfonctionnements.

Pour le reste, je ne possède nulle lettre de sa part, et ses explications, notamment fournies lors d'une conférence de presse, sont très claires. Elles sont en tout cas suffisantes pour que sa responsabilité soit reconnue, engagée et de nature à ce qu'il supporte la charge, in fine, des réparations.

Je vous ai communiqué le rapport relatif à ce sujet qu'il a bien voulu nous transmettre ainsi qu'un devis.

Pénalités de retard : Sans relever vos propos désobligeants à l'égard du travail fourni par les services, qui ont choqué les agents, je vous communique l'ensemble des pièces relatives à la facturation des pénalités de retard dont ont fait l'objet les lots 3a, 3b, 4 et 6.

2. S'agissant de la Zac de Park Nevez

Vous avez sollicité des documents, puis des coûts, concernant le déroulement actuel de ce lourd dossier, puis concernant les études préalables à son lancement. A ce sujet, je me permets de vous rappeler que,

sous le précédent mandat, il a fait l'objet, comme tout dossier de Zac, d'une phase d'étude de faisabilité, de définition des besoins et de concertation qui ne peut nullement être considérée comme pouvant donner lieu directement à des travaux.

Ces études préalables étaient simplement nécessaires à la définition générale du besoin, à sa faisabilité, afin de « créer » officiellement la Zac, ou pas, et de mettre en concurrence les concessionnaires.

Cela a été fait, et c'est maintenant une phase d'études opérationnelles, beaucoup plus détaillée, qui s'est ouverte. A cette fin, le concessionnaire retenu a mis en concurrence une équipe pluridisciplinaire qui a commencé à travailler plus concrètement le dossier et, bien entendu, comme il est d'usage en ce cas, ce travail donne lieu à des études plus poussées et évidemment rémunérées.

Comme vous l'avez souhaité, je vous ai communiqué l'ensemble des coûts supportés par la commune dans le cadre de la phase préalable à la création de la Zac, qui figuraient au demeurant dans les comptes administratifs de la commune.

Par ailleurs, vous pouvez si vous le souhaitez prendre l'attache d'EADM, concessionnaire de la Zac, pour obtenir le coût des nouvelles études opérationnelles, en vous précisant que, in fine, l'ensemble de ces coûts nous seront présentés dans le compte rendu annuel d'activités de la Zac (CRAC).

S'agissant des plans, vues, etc., il n'en existe pas d'autres à ce jour qui soient communicables ou qui n'aient déjà donné lieu à des communications, notamment lors de l'approbation du dossier de création. Comme je l'ai déjà indiqué, les bureaux d'études, sur la base de concertations menées avec des ateliers participatifs, élaborent actuellement des plans plus détaillés qui seront présentés prochainement en commission. Vous aurez alors en votre possession, comme nous et comme tous les élus de la commune, tous les plans, vues, etc. nécessaires pour pouvoir prendre position.

Mais mes services peuvent, si vous le souhaitez, vous communiquer des pièces du dossier de création (plan guide, etc.) qui vous ont déjà été communiquées.

3. S'agissant des travaux de sécurité

S'agissant des travaux intervenus dans la Zac des Jardins du Moustoir, il me semble que vous commettez une confusion dans le rôle des différents acteurs, mais je ne peux en être sûr puisque vous refusez le dialogue constructif.

Je me permets alors de les rappeler. Le concessionnaire de la Zac, EADM, la gère en qualité de maître d'ouvrage, sur la base d'un contrat de concession qui nous lie ; il en est donc le maître d'ouvrage. Le maître d'œuvre, qui agit sous les ordres d'EADM, réalise les cahiers de charges techniques sur la base desquels les entreprises sont mises en concurrence. Les entreprises y répondent dans le cadre d'un marché public passé sous la responsabilité d'EADM, étant précisé que, à l'époque, ces marchés publics particuliers ne relevaient pas du code des marchés publics mais étaient soumis aux règles communes, et européennes, de mise en concurrence et de transparence.

L'ensemble des documents qui vous ont été fournis ont trait aux travaux réalisés sous la direction d'EADM dans l'avenue de la Paix. Nous y avons ajouté des documents relatifs aux prestations que nous avons directement assurées sur les haricots centraux notamment. C'est bien ce que vous nous aviez demandé.

A cette demande s'était toutefois ajoutée la communication de devis, facturations, concernant des travaux de sécurité cette fois réalisés sous notre direction sur l'ensemble du territoire. Il semble que notre communication n'ait pas été suffisamment précise et complète, selon vous. C'était au demeurant l'objet de ma demande de rendez-vous de pouvoir éclaircir l'étendue de votre demande pour y répondre le plus précisément possible...

D'après ce que j'ai pu saisir au cours de vos différents écrits, il semblerait que vous souhaitez également obtenir les « devis » des autres entreprises ainsi que les factures pour chaque secteur.

Je me permets alors de vous rappeler au préalable le cadre général de ces travaux. En effet, les travaux de sécurité réalisés sur la commune sont actuellement réalisés dans le cadre d'un marché à bon de commande, par lequel les co-contractants s'engagent sur un prix unitaire à réaliser des prestations dans le cadre d'une enveloppe financière. Cette formule nous permet d'obtenir un prix unitaire avantageux à partir duquel nous pouvons adapter un volume de travaux détaillé en concertation avec les riverains. Je prends en exemple. Dans un secteur donné, nous pouvons prévoir la réalisation de deux chicanes. Après concertation, il peut apparaître qu'une seule est suffisante, ce qui nous permet de réaliser une autre chicane ou un plateau surélevé.

Dès lors, nous ne possédons évidemment pas de devis par secteur ; nous ne possédons qu'un marché global, ayant fait l'objet d'une consultation générale au terme de laquelle nous avons retenu une seule entreprise sur la base d'un rapport d'analyse effectué par notre maître d'œuvre.

Pour satisfaire votre demande, telle que je l'ai comprise, je vous ai communiqué les marchés de travaux 2014/2016 et 2017/2018, ainsi que les factures et les rapports d'analyses afférents. J'espère que cela vous satisfera.

4. S'agissant de la vente Mousqueton

Vous avez souhaité les pièces se rapportant à cette vente (courriers, compromis, avis, etc.). Elles vous ont toutes été communiquées.

* * *

En tout état de cause, au-delà de la parfaite légitimité de votre demande, j'estime que rien ne justifie qu'elle s'accompagne d'une mise en cause du travail des services municipaux, directe ou indirecte, ni qu'elle aboutisse à porter atteinte à la probité des élus comme vous l'avez notamment fait dans votre dernier article du bulletin municipal de janvier. Les mots utilisés me semblent relever de la diffamation.

Vous me permettez par ailleurs de me poser la question suivante : qu'est-ce que tout cela apporte de positif aux Plescopais, qu'ils vous aient apportés leurs voix ou non ?

* * *

Deuxième point, votre habituelle question relative au fonctionnement des commissions et du conseil municipal. M. Jan, je vous ai proposé un dialogue constructif à de nombreuses reprises pour que nous puissions travailler, ensemble, dans l'intérêt de toutes les Plescopaises et de tous les Plescopais, qu'ils nous aient apporté leur voix ou pas.

Mais, et vous le savez très bien, cela suppose que nous puissions travailler de manière positive et en confiance, en respectant notre règlement intérieur, en respectant la discrétion du travail des commissions et en nous respectant. Ce n'ai pas ce que je constate par le ton que vous adoptez et par les propos quasi diffamant que vous tenez.

Je regrette d'ailleurs que les membres de votre groupe qui étaient si souvent et si positivement présents en commission aient manifestement décidé de les boycotter dans votre sillage.

Donc, M. JAN, je vous le dis une nouvelle fois, vous pouvez saisir la main que nous vous tendons pour travailler ensemble, avec nos opinions différentes. Vous pouvez faire cela ou poursuivre vos coups médiatiques avec d'autres. Ce sera votre choix, votre responsabilité, aux yeux de tous les Plescopais. Mais posez-vous cette question que je me pose chaque jour : qu'est-ce que je vais par mes actes apporter de positif aux Plescopais ?

Informations générales

1. Délégation du conseil municipal au maire

MARCHES PUBLICS

Nature	Domaine	Objet	Entreprise	Montant initial	Détail avenant
Avenant	Architecte et groupement	Espace multifonctionnel	Menguy et Perennou	81 200 € HT	AV1 réévaluation du forfait architecte : 7 000 € HT Mission complémentaire BET GUEGUEN PERRENOU : 3 600€ HT
Marché	Travaux	Voirie Tréhuinec	Eiffage, SOGEA	104 000€ HT 129 088 € HT	

CONTENTIEUX : Annulation de la décision de l'Etat de supprimer la fraction Bourg-centre de la dotation de solidarité rurale et remboursement par le préfet de la somme de 777 936 € pour la période 2012/2017.

2. Agenda : Prochain conseil municipal le 27 mars 2018

Copie certifiée conforme
Le maire
Loïc LE TRIONNAIRE

